

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LENS-LIEVIN

---

### Compte-rendu in-extenso de la réunion de Conseil du 5 octobre 2018

M. ROBERT : Nous allons commencer cette séance de Conseil. Bien, nous avons quelques excusés ce soir. Je vous invite à rejoindre vos places s'il vous plaît, pour qu'on puisse tenir cette séance. Mes Chers Collègues, en préambule de ce Conseil, nous avons été informés du décès d'un Conseiller Municipal de Billy-Montigny, M. MOPTY dont les obsèques ont lieu cet après-midi donc nous voulons saluer sa mémoire et demander à ses collègues du Conseil Municipal de leur transmettre nos pensées et nos condoléances. Nous avons eu cet été, dans un territoire voisin, le Président de la Communauté Urbaine d'Arras également décédé brutalement donc nous avons transmis à sa famille et aux élus de la Communauté Urbaine, les condoléances et nos sentiments attristés de notre collectivité qui montrent aussi quelque part qu'au-delà des aléas politiques, il y avait une volonté commune de développer le territoire avec nos territoires voisins notamment la Communauté Urbaine d'Arras comme les autres communautés d'agglomération. Nous n'avons pas d'autres éléments ou événements familiaux à vous faire part. N'hésitez pas si vous avez par la suite des éléments à nous convier à ce niveau à pouvoir nous informer, heureux, malheureusement aussi pour certains moments comme cet après-midi malheureux pour qu'on puisse aussi représenter et témoigner le soutien de l'ensemble de la collectivité. Dans cet ordre du jour qui est identique à celui de notre séance de la semaine dernière, nous avons le procès-verbal de la réunion du 26 juin dernier. Y a-t-il des remarques ? Des difficultés de compréhension de certains propos qui n'auraient pas pu être retranscrits ? Non, on peut le considérer comme adopté. Merci beaucoup. Vous avez aussi la liste des décisions prises en vertu des délégations des articles L2122-22 et L5211-10 du C.G.C.T., appellent-elles ces décisions des remarques de votre part ? Non, c'est adopté. Et on procède donc à l'examen des délibérations.....Pardon, Pierre, excuse-moi.

M. SENECHAL : Comme ça avait été évoqué lors de la dernière séance, je ne parle pas de celle où il n'y avait personne, je voudrais, si vous le permettez au nom de mon groupe, vous poser une question et vous faire une demande. Rassurez-vous, je ne vais pas vous parler de la fibre, bien que je vous l'affirme Monsieur le Président, Orange se moque impunément de nous et certains d'entre nous risquent de le payer très cher en 2020. Non, non Monsieur le Président, moi je veux vous parler du B.H.N.S. une nouvelle fois. Ma question, savez-vous Monsieur le Président, si les services du S.M.T. sont en mesure aujourd'hui ou très vite de nous présenter un schéma ou un plan précis du développement des lignes annexes du B.H.N.S. permettant aux habitants situés de part et d'autre de l'arrête centrale de rejoindre celle-ci ? Enfin ma demande, Monsieur le Président, pouvez-vous demander au Président du S.M.T d'organiser très rapidement une réunion de travail afin d'évoquer tous les problèmes que nos habitants nous font partager au sein de nos communes, quant à la future utilisation du B.H.N.S. et tout particulièrement les communes rurales mais pas seulement. Cette réunion est nécessaire, vitale si comme nous le souhaitons tous le B.H.N.S. soit un franc succès utilisé par tous. Afin, ceux qui penseraient que ma question et mes demandes ne sont pas légitimes, je rappelle, si besoin est, que nous payons tous le B.H.N.S..

M. ROBERT : Tout à fait, Laurent quelques éléments de réponse et on fera cette réunion justement dans la foulée.

M. DUPORGE : Oui, je vais rassurer le maire de Givenchy-en-Gohelle qui est un supporter assidu du Bus à Haut Niveau de Service, je le vois et du transport public en commun et je le remercie de cette attention qu'il porte effectivement aux travaux du S.M.T.. Oui, et bien écoutez, Monsieur le Maire de Givenchy-en-Gohelle, vous savez très bien que les services du S.M.T. se préoccupent bien évidemment, pas seulement des lignes du Bus à Haut Niveau de Service, ça se saurait mais qu'ils se préoccupent également du réseau secondaire, complémentaire et en particulier de la desserte des communes rurales. Il y a actuellement, et elles ont déjà largement commencé mais je pense que vous-même, vous avez déjà été vu, des rencontres qui ont eu lieu avec différents maires en question et ils sont nombreux parce que je rappelle que le territoire du S.M.T. couvre la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, d'Hénin-Carvin et de Béthune-Bruay, qu'il y a également des services qui sont en cours de réfection, des services presque particuliers, spécifiques qui peuvent être mis en place. Par exemple, on étudie pourquoi pas, comme ça se fait sur la Communauté Urbaine d'Arras de faire appel ou recours à des taxis, ce qui permettrait d'ailleurs aussi de faire fonctionner certains

acteurs locaux économiques. Bref, vous savez tout cela, Monsieur le Maire de Givenchy, donc effectivement la réflexion elle est engagée largement, elle fera l'objet d'une présentation si vous le souhaitez de cela, avec grand plaisir, parce que les services du S.M.T. sont tout à fait disponible et puis je voudrais aussi d'ailleurs signaler à l'Assemblée dans le cadre d'un débat qui, à de nombreuses reprises, animait cette Assemblée. J'ai demandé à quelques élus S.M.T. afin d'alimenter la réflexion, il est toujours bon d'intervenir avec des éléments que l'on connaît parfaitement et non imparfaitement. Donc, j'ai demandé à quelques élus en début de l'année 2019 d'aller voir quelques expériences de gratuité donc à Dunkerque mais ils peuvent aller aussi à Châteauroux, ils pourront aller aussi à Aubagne enfin bref dans voir quelques-unes pas simplement une ou deux, de voir, se rendre compte sur place en discutant avec les spécialistes mais aussi les utilisateurs, de voir un retour d'expérience sur ces dispositifs de gratuité et j'espère même parce que je l'ai senti intéressée, que Madame la Maire de Rouvroy et je lui ai dit tout de suite d'ailleurs que ça m'intéresserait beaucoup, je me tourne vers Jean-Marc TELLIER qui la connaît bien, j'aimerais bien d'ailleurs que ce soit, parce que je l'ai sentie particulièrement intéressée, et qu'elle a levé immédiatement son doigt, Madame la Maire de Rouvroy puisse effectivement mener ce petit groupe d'élus, ce petit groupe d'études on va dire afin de se rendre compte comment les choses se passent.

M. ROBERT : On répondra donc à l'ensemble peut-être des communes par rapport à l'ensemble de la demande si le plan est déployé par le S.M.T. pour que chacun puisse en avoir connaissance justement par rapport à la demande de Pierre SENECHAL en complémentaire. Jean-Marc.

M. TELLIER : Vous doutez, comme on nous tend la perche, on parle de gratuité donc je ne peux pas faire sans intervenir. D'abord, on ne peut être que satisfait que le débat ne vient pas que de nous et qu'on se pose aussi ces questions, on l'a vu dans la presse puisque des élus de la Communauté d'Agglomération s'interrogent, des fois même se positionnent donc c'est une bonne chose, mais moi j'entends ce qu'il nous est dit par le Président du S.M.T. mais excuse-moi j'en profite qu'il a mis le débat pour l'interroger puisqu'on a eu la démarche d'aller rencontrer quelques maires pour pouvoir discuter de cette gratuité et on est sorti de cette réunion avec l'idée d'organiser un débat avec les élus des 3 agglomérations puisque je pense qu'à un moment donné ok ça concerne le Conseil d'Administration du S.M.T. mais ça concerne aussi les élus des 3 territoires. On n'a pas de nouvelles, moi j'aimerais bien qu'on puisse réfléchir à ce moment important, on a su le faire pour d'autres moments, d'autres questions et je pense que le débat il vaut le coup et ça vaut le coup d'organiser à ce que l'on puisse avoir cet échange entre nous pour essayer de faire avancer ou au moins pour avoir tous les éléments et trancher une fois pour toute ce débat, donc voilà c'est ce que je voulais dire. Par contre, sur le fait, je vous donne l'information concernant... Laurent a parlé de Madame le Maire de Rouvroy, on a une délégation où on sera accueilli par le Maire de Dunkerque de notre groupe prochainement pour discuter, qu'il nous fasse part de son expérience, à la fin du mois, on se rendra là-bas.

M. DUPORGE : Oui, c'est très bien, je pense qu'effectivement il n'y a rien de tel que d'aller sur place, de se rendre compte et d'aller voir différentes expériences parce que chaque territoire et chaque réseau de transport, vous le savez mes Chers Collègues, sont différents les uns des autres. C'est pour ça, qu'il faut avoir une diversité de visites sur place et de retour d'expérience pour ensuite prendre la bonne décision. Donc ce qui est accompli là est très bien, moi je rappelle le Syndicat Mixte des Transports est là pour alimenter la discussion, alimenter les débats, donner des éléments de bons éléments, c'est pour cela que je propose effectivement qu'il y ait une délégation qui se rende compte sur place sur différents lieux et différentes expérimentations. Quant au débat, je pense qu'il serait intéressant d'ailleurs mon Cher Jean-Marc que ce débat ait lieu justement pourquoi pas après le retour de cette expérience-là d'élus qui sont membres du Syndicat Mixte des Transports pour qu'il puisse venir rapporter devant l'ensemble des 3 conseils communautaires de ces retours d'expérience et je pense que si l'on demande à Madame la Maire de Rouvroy de s'occuper de cela, on peut penser qu'en juin, mai-juin, on est sans doute capable d'avoir cette réunion commune des 3 inter-Co pour aborder cette question-là.

M. ROBERT : Thierry.

M. DAUBRESSE : J'ai une question : est-ce que les questions financières vont être abordées lors de ces visites ?

M. DUPORGE : Je pense que si on est sérieux dans la démarche, il n'y a pas que la question financière qui sera abordée, bien évidemment il faut qu'elle le soit, ça va de soi, mais voilà quand on vient devant une assemblée de 3 élus, 3 assemblées communautaires, on se doit de venir avec tous les éléments et pas seulement une partie des éléments et l'on sait bien que l'élément financier budgétaire il est important.

M. TELLIER : Je partage et j'entends la proposition de faire ce débat mais je m'interroge si mai-juin ce n'est pas loin ? Voilà, c'est tout.

M. DUPORGE : Moi, c'est à votre libre appréciation, vous savez les services du S.M.T. je l'ai toujours dit, ils sont disponibles et je rappelle que c'est un outil au service, vous l'avez voulu ce S.M.T., les 3 inter-co l'ont voulu, il existe, c'était un outil au service des politiques communautaires et des politiques de transport. Pourquoi je dis mai-juin parce que moi personnellement je pense qu'il serait intéressant qu'au-delà des services du S.M.T. pour venir alimenter le débat, je pense qu'il serait intéressant que cette délégation d'élus qui sera allée sur place, qui aura vécu effectivement ces visites, puisse aussi elle-même venir apporter parce qu'on est une assemblée d'élus et c'est intéressant, il serait intéressant d'avoir aussi ce retour de cette délégation d'élus mais si ça vous semble trop loin, on peut venir avant et en faire une deuxième, je n'en sais rien, moi vous savez, c'est quand vous voulez.

M. ROBERT : Avec l'ensemble des éléments pour le débat justement, c'est ce qu'il faut faire, le timing, le calendrier, excuse-moi Michel, j'y ai pensé en le disant, c'était déjà trop tard. On revient aux délibérations. Oui, alors Laurent sur le Port Fluvial.

M. DUPORGE : Alors le Port Fluvial de Harnes, mes Chers Collègues, en 2017 son trafic a été de 523 249 tonnes, c'est une légère progression de 3,39 % et je rappelle que l'essentiel du trafic 97 % donc c'est plus que l'essentiel, la quasi majorité du trafic est réalisé par les sociétés Kesteley et Sagrex qui sont spécialisées dans la négoce de matériaux pour le B.T.P. et donc, je vous signale quand même qu'on a aussi sur le Port Fluvial une demande d'implantation, qui j'espère, devrait se réaliser, c'est la Société Galloo Recycling qui est spécialisée dans le recyclage des métaux et les objets de consommation et pour s'implanter, elle aurait besoin d'environ 5 hectares en bord de canal, ce serait un investissement d'une vingtaine de millions d'euros, 25 emplois et un trafic supplémentaire de 100 000 tonnes par an, presque 1/5<sup>ème</sup> supplémentaire de trafic si jamais effectivement cette société Galloo Recycling s'implantait sur ce Port Fluvial.

M. ROBERT : Des remarques sur ce rapport ? C'est adopté. Merci beaucoup, la CPA de Quadraparc II.

M. DUPORGE : C'est juste un rectificatif, une régularisation dans le cadre de la clôture de la Convention Publique d'Aménagement puisque l'on s'est aperçu effectivement qu'une parcelle à Loos-en-Gohelle n'avait pas été intégrée au transfert de propriété et cette parcelle représente une surface de 41 m<sup>2</sup>. Le deuxième acte rectificatif, il s'agirait d'un versement d'une indemnité d'éviction de 50 143 € qui effectivement n'avait pas été mise dans la Convention Publique d'Aménagement dans le dossier de clôture.

M. ROBERT : Christian.

M. CHAMPIRE : Comme on parle de Quadraparc, le Maire de Grenay vous interroge pour savoir où on est de la réalisation du trottoir le long du S.M.T. et de savoir si réellement un feu tricolore sera installé ou pas, je pense que le Maire de Bully se pose les mêmes questions. On a un superbe outil mais moi je vois des gens qui vont à pied, on a la chance d'avoir une belle arrière-saison et pas trop de pluie, ce n'est pas digne de l'aménagement de Quadraparc qui a été fait, la CALL n'est pas à la hauteur du service, donc où on est de ce fameux trottoir et de l'éclairage public et de tout ce qui était prévu dans l'aménagement ?

M. ROBERT : On a dû dénoncer le marché, on en refait un nouveau. Donc là, on est dans cette procédure là mais le marché qui était celui qu'on pensait pouvoir prendre n'était pas activable en l'état donc on a dû le dénoncer et on doit le repasser André, on en parlait encore la semaine dernière justement sur cette proposition de travaux à réaliser sur l'engagement de la CALL qu'on avait pris et qu'on réalisera. Pas de remarque sur la délibération n°2 ? C'est adopté ? Merci. La délibération n°3, toujours M. DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, alors là c'est un Programme Action Cœur de Ville qui a été mis à l'échelle de la France toute entière sur 222 villes moyennes, annoncé, d'ailleurs par le gouvernement à Cahors en décembre 2017, 222 villes moyennes correspondant quasiment à un quart de la population française dont la caractéristique est effectivement de voir son commerce de proximité, commerce de centre-ville et centre-ville traditionnel et bien souffrir énormément et dans ces 222 villes retenues au titre du Programme Action Cœur de Ville figurent les villes de Lens et de Liévin qui ont été retenues au titre de ce programme. Un programme qui rassemble les services de l'Etat, l'ANAH, l'EPF, Action Logement, la Caisse des Dépôts et Consignations et à cet effet, le 28 septembre dernier, le Maire de Lens, Président de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin et moi-même et bien nous avons signé une convention pluriannuelle qui nous permet de nous engager dans ce programme d'action Cœur de Ville dont je rappelle les éléments fondamentaux : le développement d'une nouvelle offre attractive d'habitants en centre-ville, la mise en valeur des formes urbaines, patrimoine et espaces publics, le développement économique et commercial équilibré, le soutien à l'animation locale et au service public et le soutien au développement de fonctions Métropolitaines. Voilà, donc nous avons signé cela le 28 septembre dernier et les deux villes en question avec le concours des services de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin qui va assurer effectivement les actions transversales entre les deux communes et bien va définir avec l'ensemble des acteurs, les actions qu'il convient de mettre en œuvre pour nous engager dans les syntaxes de développement que je vous ai citées tout à l'heure.

M. ROBERT : Des remarques ? Des compléments ? On s'engage aussi dans le renouvellement économique de notre territoire. C'est adopté. On y va.

M. CHAMPIRE : C'est adopté mais vous nous permettrez quand même d'avoir des doutes sur l'extension de Cora Lens II par exemple et la volonté de ranimer les centres villes. A un moment donné, il faut aussi qu'on soit cohérent dans nos choix économiques. On avait bien entendu que Les Glissoires et Immochan c'était une catastrophe pour le commerce du centre-ville de Lens, on est quand même assez dubitatif sur cette nécessité d'avoir agrandi Cora Lens II, on a bien compris que maintenant il y aurait un beau rond-point qui faciliterait la sortie de l'autoroute A 21 qui doit desservir l'hôpital mais qui en même temps desservira Cora Lens II. Donc, il faut aussi savoir ce que l'on veut comme type de développement économique et on ne peut pas à la fois demander à ce que le commerce du centre-ville soit renforcé et puis tout faire pour le déshabiller.

M. ROBERT : Jean-Marc.

M. TELLIER : Je profite, Christian m'a lancé une perche, c'est vrai que là, on peut se poser la question ce qui n'était pas faisable à Avion et pourquoi était faisable ailleurs et voilà, comprenez que l'on s'interroge.

M. ROBERT : Je ne vais refaire le débat de l'ancienne mandature, que la seule chose que je peux prendre, c'est justement là.....

M. TELLIER : Oui, je suis d'accord, on ne va pas refaire le débat mais pour l'instant la Communauté d'Agglomération est propriétaire de la Zac de la Glissoire qui a coûté 20 millions d'euros et qui reste un champ cultivé par un agriculteur.

M. ROBERT : Mais on a des prospects qui sont là aussi, qui n'ont pas pu mobiliser leur tour de table financier pour aller jusqu'au bout de leur projet, on l'a constaté malheureusement ensemble mais sur les vocations, on a aussi cette semaine un article sur l'Agence d'Urbanisme on en parlait tout à l'heure en Bureau où l'Agence d'Urbanisme dans son constat et dans ses perspectives, donne un peu les friches commerciales de demain avec les centres commerciaux en disant que c'était déjà en train d'être organisé. Voilà, donc aujourd'hui nous on se concentre sur les Cœurs de Ville, la question d'Avion, on est aussi peut-être sur un centre plus à vocation tertiaire parce qu'on a eu les vocations touristiques qui avaient été amenées, touristiques tertiaires, est-ce qu'il n'y a pas aussi dans cette nouvelle approche notamment liée au doublement de la route départementale, une autre perspective qui peut s'offrir dans l'entrée de l'agglomération à ce niveau-là.

M. TELLIER : Entièrement d'accord parce qu'au niveau des infrastructures routières, elle est très bien placée.

M. ROBERT : Tout à fait. Sur la délibération n°3, d'autres questions, des demandes de vote ? Non, c'est adopté, merci beaucoup. La délibération n°4, toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Oui, c'est une délibération qui est proposée en relation avec la Mission Louvre-Lens Tourisme, l'Office de Tourisme et du Patrimoine de Lens et puis l'Agence de Développement et de Réservations Touristiques du Pas-de-Calais. Mes Chers Collègues, nous avons aujourd'hui un Office de Tourisme qui est au travail avec un Conseil d'Administration, des équipes techniques qui sont riches d'initiatives et de propositions. Et dans les propositions qui nous sont faites par cet Office de Tourisme et à la suite d'ailleurs aussi d'un constat qui avait été fait par un grand cabinet d'études sur le tourisme sur notre territoire. Une des remarques qui avait été faite, c'est l'absence d'un grand évènement festif fédérateur. Il se trouve qu'il y a une tradition sur ce territoire à laquelle nous sommes tous attachés, mais une tradition qui si on ne s'en préoccupe pas, est en train de perdre petit à petit de son importance et peut même risquer de disparaître sur les territoires, c'est la fête de la Sainte Barbe puisque l'on constate malheureusement d'année en année quand même, que cette tradition-là, elle se perd parfois dans des communes qui la fêtaient, qui ne la fêtent plus par des personnes qui la fêtaient, qui ne la fêtent plus. Bref, en tout cas, s'il y a bien un évènement, une fête fédératrice pour l'ensemble de ce territoire, c'est bien celle de la Sainte Barbe et donc il vous est donné l'occasion, il vous est proposé un peu à l'arrache, je le dis parce qu'ici nous sommes le 5 octobre, c'est bien ça et la fête de Sainte Barbe c'est le 4 décembre pour autant à un moment donné il faut lancer les choses et donc il vous est proposé avec le soutien du Département qui a déjà donné son accord pour une subvention de 20 000 € avec le soutien de la Région qui risque de donner et d'accorder une subvention de 50 000 €, c'est ce qui lui a été sollicité et Xavier BERTRAND était tout à fait plutôt favorable à la démarche. Il vous est proposé qu'on organise, que l'on donne à cette Sainte Barbe, une nouvelle ampleur, une nouvelle envergure et que l'on puisse sur une période qui va du 30 novembre au 4 décembre et bien organiser cet évènement fédérateur de la Sainte Barbe et d'accorder pour cela une subvention de 200 000 € à l'Agence de Développement et de Réservations Touristiques du Pas-de-Calais qui gèrerait l'ensemble de ces opérations. Je pense mes Chers Collègues, que nous avons tout intérêt à nous préoccuper de cette tradition-là, de l'inscrire véritablement et de lui donner, de la relancer, de lui redonner un renouveau quelque part, une nouvelle ampleur, c'est ce qui vous est proposé aujourd'hui, je suis et puis moi je le dis particulièrement heureux et fier de présenter cette délibération parce que je souhaite ardemment que cette tradition-là qui constitue la Mine, c'est quand même l'ADN de ce territoire et il est important que cette tradition de Sainte Barbe puisse persister sur notre territoire et donc je suis heureux de vous présenter cette délibération.

M. ROBERT : Jean-Marc.

M. TELLIER : Oui, qu'il n'y ait pas d'amalgame, je crois qu'ici on est tous à la Communauté d'Agglomération mais on sait ce que c'est le Bassin Minier, je crois qu'il y a un grand respect de la corporation, de l'histoire de notre Bassin Minier, mais notre groupe s'interroge. D'ailleurs, on va prendre une position un peu ferme sur cette délibération parce qu'à l'inverse de ce que vient de dire Laurent, dans nos communes, on a pour tradition de fêter cet évènement la Sainte Barbe, je ne sais pas pour celles qui ne le font plus le problème qu'ils rencontrent, on a l'habitude d'associer notre population au travers de ces actions et là on s'interroge beaucoup, 200 000 € et moi quand je lis, je comprends tu dis c'est un peu à l'arrache donc ça doit être expliqué mais je voulais vous mettre au défi de m'expliquer que ça voulait dire que d'installer une image à destination artistique, culturelle et touristique innovante, créative et contemporaine et quand on va à l'autre page, qu'on dit d'entretenir la flamme et de valoriser la chaleur humaine propre au territoire même si je pousse le bouchon, j'imagine ce que ça veut dire mais à 200 000 € et pour additionner de ce qu'il se fait en plus dans nos communes, je m'interroge comme on a pu s'interroger tout à l'heure au Bureau sur les évènements du 11, ce sont des évènements importants mais on se disait, on est en train de tout accumuler et franchement on se demande si c'est pertinent et c'est pour cette raison que notre groupe votera contre. Qu'on s'entende bien, je ne mets pas en question tout ce qui a été dit sur le respect et la corporation.

M. DUPORGE : D'abord, on se repose beaucoup sur les communes et sur ce qu'elles réalisent aujourd'hui et donc bien évidemment cela sera respecté, ce que l'on souhaite, c'est aussi amplifier tout simplement ces mouvements-là parce que je sais bien qu'on la fête encore la Sainte-Barbe mais enfin mes Chers Collègues, il faut quand même ouvrir les yeux, dans notre jeunesse aujourd'hui, vous leur parlez de la Sainte Barbe, qui oserait dire aujourd'hui, que tous nos jeunes aujourd'hui savent encore à quoi ça correspond la Sainte Barbe ? Je n'en suis pas sûr, je le dis parce que j'en côtoie beaucoup de jeunes quand même tout comme vous et malheureusement l'on constate que cette

Sainte-Barbe connue de tout le monde, il y a encore 40, 50 ou 60 ans, fêtée de tout le monde il y a encore 30 ans ou 40 ans malheureusement, je ne vais pas dire qu'elle n'est plus fêtée mais en tout cas elle perd effectivement de son ampleur et son importance. Il s'agit de la relancer, de lui redonner une nouvelle vigueur, je pense que l'on ne peut que s'en féliciter, nous qui sommes si attachés à cette culture de la mine et de quelque part l'institutionnaliser quelque part et de la rendre finalement accessible à tout le monde et de la reconnaître pour tout le monde. Bref, on se repose sur les expériences et beaucoup sur les expériences des communes. Sur le programme, mon cher Jean-Marc, je vais t'avouer qu'aujourd'hui je ne peux pas te donner au jour près à l'heure près tout ce qui sera fait, donc je vais rester ici dans une position d'attente parce que nous sommes en train de régler cette question-là avec des spécialistes de l'évènementiel bien évidemment. On sait que les choses vont tourner beaucoup autour du feu, autour du bruit puisque effectivement la Sainte Barbe c'est également tout cela. Je vais te dire simplement je pense qu'on doit se féliciter qu'on se préoccupe de cette question et que l'on veuille amplifier et donner de l'importance à cette fête.

M. TELLIER : Mais si tu viens sur ce terrain qu'on ne peut être que fier et que c'est important, je te dis oui, c'est important, c'est notre rôle, on n'a pas le droit de ne pas le faire, maintenant je peux te répondre dans ce que tu dis, oui je suis d'accord que les jeunes aujourd'hui ça ne veut peut-être pas dire grand-chose mais est-ce qu'on n'a pas plutôt intérêt, je vais te répondre dans ce cas-là pourquoi on ne subventionne pas nos communes pour qui créent des événements au plus proche de la population en faisant participer la population, qu'on ne me fait pas croire qu'avec ces grandes phrases, on est prêt avec une démarche, on fait participer notre population du territoire et on va faire un événement où on va travailler avec la jeunesse. Si tu me dis dans un an, je te réponds oui, mais pas maintenant.

M. DUPORGE : Parce que c'est en donnant une dimension communautaire et en en faisant un grand moment populaire qu'on arrivera à faire ressurgir cette tradition de la Sainte Barbe et à lui donner aussi un écho quelque part médiatique parce que si on isole chacune des manifestations qui sont faites aujourd'hui dans les communes, force est de constater mon Cher Jean-Marc, qu'aujourd'hui il n'y a plus d'écho véritablement donné à ces manifestations-là sur le plan médiatique en particulier et on sait que c'est important. Bref, la dimension communautaire nous permet effectivement d'élargir quelque part l'importance et c'est ce qui sera fait. Alors, je le dis, nous sommes au départ d'une opération, je le dis très modestement, il faut toujours démarrer. L'édition de cette année d'ailleurs sera somme toute assez modeste mais on va continuer de travailler pour que progressivement on puisse avoir cet élément festif fédérateur à l'échelle d'un territoire dont on nous dit, que dans le cadre du développement touristique du territoire qu'il est manquant, voilà et je vous propose qu'avec le temps et bien que ce soit cet événement de la Sainte Barbe qui fasse partie de cet événement festif, fédérateur de tout un territoire.

M. ROBERT : Alors, j'ai plusieurs demandes de paroles mais pour compléter juste de deux mots, ce que disait Laurent, c'est comment de la tradition on en fait un enjeu touristique, c'est un peu le projet de départ et de dire derrière, c'est pour cela que c'est porté aussi par la Mission Louvre-Lens Tourisme de regarder toute proportion gardée, les fêtes de lumière à Lyon aujourd'hui ça ne fait plus débat, c'est comment on crée à partir de la Sainte Barbe, donc de notre tradition territoriale un événement qui ramène aussi un enjeu de cette façon-là. Donc, j'ai Alain, Jean-François, Christian.

M. LEFEBVRE : Oui, Président, tu as lancé un peu mon intervention, je voudrais me féliciter de ce rapport, vous dire mes Chers Collègues, il y a de nombreuses années malheureusement en ce qui me concerne, j'ai voulu créer un événement de cette dimension dans le Bassin Minier, dans le District et que le Conseil Départemental, à l'époque, m'a plutôt conseillé, parce qu'il n'y avait soi-disant pas le public, de créer une association intercommunale qui s'appelait Culture Commune et après a été créée Droit de Cité avec quelques communes d'ailleurs qui participaient aux deux associations. Donc, les temps ont changé, je reprends ce que le Président a dit, nous sommes une des seules collectivités à ne pas avoir un événement qui a un retentissement régional, mais moi je vais plus loin, national. Qui vous dit que dans quelques années, l'événement que nous allons générer ici, ne va pas connaître un grand développement et faire que enfin notre Bassin Minier, ex Bassin Minier sera identifié par un événement culturel important qui justement aura la tâche de la jeunesse et la base, nous l'avons la base au départ puisque dans chacune de nos communes, on voit que la commémoration de la Sainte Barbe baisse chaque année mais nous le faisons encore même dans une petite commune comme Aix-Noulette, nous faisons encore la Sainte Barbe, il y a 50 personnes, il y en avait 250 avant mais il y en a encore 50 et pas forcément le même jour, ça il faut être habile, c'est-à-dire que je te rejoins, il ne

faut pas faire cette fête le 4 mais il faut peut-être le faire le 5 ou le 6 ou d'une façon fédératrice, tout le monde, toutes les communes se joindront pour faire un grand évènement au niveau de notre Bassin Minier. Nous avons la base, les bases intercommunales que j'ai citées tout à l'heure. Nous devons réussir mes Chers Collègues.

M. CARON : Oui, bon on est un certain nombre à avoir nos fêtes de Sainte Barbe et on a plusieurs centaines de personnes qui montent au flambeau la nuit au Terril, vous avez peut-être déjà suivi ça dans la presse, ça ne s'éteint pas mais ça reste sur un public compartimenté, c'est vrai bon. Moi, je colle complètement à ce qu'a dit Laurent, je pense qu'on a besoin d'un grand évènement, une addition de petites actions ne fait pas une grande action donc qu'on mène la réflexion, je n'ai aucun problème là-dessus, je pense qu'il y a un vrai enjeu. J'alerte plutôt sur le choc avec d'autres évènements, j'ai été contacté par un porteur de projets qui veut faire un Germinal à la mode Puy du Fou, il a rencontré l'Agglo, il est soutenu par la Région, il a les financements Région, il a des financements autres et donc je ne suis pas spécialement demandeur, que les choses soient claires, il y a mon adjointe à la culture qui est là-bas qui n'est pas spécialement fan de ce qui pourrait être une espèce de nostalgie Germinale mais on a le même problème avec la Sainte Barbe, il ne faut pas se faire piéger dans la façon où on en fait un évènement touristique, ça peut nous caricaturer comme ça peut nous tirer vers le haut. Donc, moi ce que je souhaite simplement, c'est que quand même soit portée à connaissance des équipes, cette question d'un gros son et lumière qui vise quand même plusieurs dizaine de milliers de visiteurs sur, je crois, une vingtaine de représentations de mi-juin à fin septembre. Je répète que je n'ai pas d'avis plus que ça, c'est créateur d'emplois, c'est créateur d'activités, c'est des gens qui s'arrêtent parce que c'est des touristes qui descendent, c'est comme ça que fonctionne le Puy du Fou notamment donc je dis juste que ça existe et que ce serait bien que du point de vue de l'agglo, on puisse avoir un échange sur le cahier des charges même si c'est la Mission autour du Louvre-Lens qui le mène de manière à ce que demain on ne se trouve pas avec deux demandes de subvention sur des opérations très hautes, d'un côté il y a un soutien du Vice-Président DECOSTER et du Président de Région, je le vois bien et après ça peut faire des dégâts collatéraux en disant on ne peut pas financer tout. Je voulais le porter à connaissance parce que je sais que ce porteur de projets a rencontré, il a besoin d'un pied de terril pour mettre en œuvre son évènement, il a rencontré plusieurs collègues parce qu'ils réfléchissent sur un site, il faudrait arriver à articuler tout ça mais je soutiens le principe même.

M. ROBERT : Alors, j'ai Christian et puis Alain BAVAY.

M. CHAMPIRE : Nous, ce qui nous pose problème c'est de savoir exactement ce que vous voulez faire. Si le modèle c'est les lumières de Lyon, on peut comprendre sauf que ça ne s'improvise pas en un mois de temps, non, mais honnêtement il y a un mois et demi. Il faut être sérieux, on a eu l'expérience au moment de l'inauguration du Louvre-Lens, on a fait des actions avec Culture Commune, on a vu comment ça se passait, comment c'était compliqué de mobiliser la population, on y avait mis beaucoup d'argent et ça a été quand même assez compliqué de faire les choses. Quand on parle de politique culturelle et si on veut attirer, alors vous avez un double langage sur les objectifs, c'est le tourisme ou c'est la fête populaire pour les habitants. Non, mais ce n'est pas la même chose parce qu'on ne mobilise pas les mêmes personnes et on ne travaille pas de la même façon si le but c'est de mobiliser nos populations sur cette fête pour lui rappeler que c'était la Sainte Barbe, pour expliquer à notre jeunesse ce qu'était la Sainte Barbe et en quoi c'est important de se souvenir de ça ou si c'est quelque chose de plaquer pour faire un Puy du Fou ou pour faire des lumières pour simplement amener du tourisme, ce n'est pas la même chose, donc vous ne pouvez pas prétendre en l'espace de 8 semaines, on va faire une grande fête populaire avec nos habitants, nos jeunes pour expliquer ce qu'est la fête de Sainte Barbe. Si maintenant, c'est juste un point de départ, ou une action il faudrait peut-être quand même qu'on se mette d'accord tous pour savoir ce que l'on veut faire et où on va et là, je pense qu'honnêtement, on nous présente ceci et ça ne nous paraît pas être la bonne méthodologie de travail alors on a bien compris qu'on était dans l'opposition et qu'on n'avait pas besoin de savoir ce qui se faisait, ni pour l'anniversaire des cinquante ans, ni pour les festivités. Mais honnêtement si le but c'est de faire un grand évènement touristique au sujet des mineurs et au sujet de la Sainte Barbe, pourquoi vous n'envisagez pas un travail au niveau du Pôle Métropolitain ? Pourquoi ça doit être la Communauté d'Agglomération de Lens qui focalise ça et au lieu de se dire, si vraiment on veut faire quelque chose avec l'ambition de ce que Lyon réalise, Lyon Métropole avec les moyens qu'elle y met, ce n'est pas 200 000 € que ça coûte les lumières de Lyon. Donc, soyons sérieux, pourquoi on ne fait pas à la hauteur de l'ambition de notre territoire à savoir le Pôle Métropolitain, les 3 agglomérations pour faire vraiment quelque chose qui se marque, qui a un enjeu

national plutôt que de mettre 200 000 € cette année sur quelque chose qui sera petit, qui paraîtra petit de toute façon et qui donnera un sentiment d'avoir été bâclé et fait pour fait. Nous c'est ça et c'est là-dessus qu'on s'inquiète.

M. ROBERT : Laurent et après j'ai Alain BAVAY.

M. DUPORGE : Oui, c'est un point de départ mais l'idée c'est bien évidemment ensuite d'amplifier l'événement, vous vous imaginez bien que de toute façon avec 300 000 € on ne va pas faire effectivement la fête des lumières de Lyon. Oui, c'est un point de départ pour quelque chose de beaucoup plus important et je l'espère pour la réussite de ce grand moment festif, populaire, fédérateur d'un territoire. Oui, c'est un point de départ. Vous savez on parlait du Puy du Fou, le Puy du Fou, s'il n'y avait pas eu au départ du Puy du Fou quelques fous, on va dire d'ailleurs, qui se sont dits, tiens on pourrait peut-être créer ceci, cela et puis commencer très modestement le Puy du Fou aujourd'hui n'existerait pas et donc ce que l'on propose aujourd'hui c'est de lancer, d'être un point de départ sur les objectifs, ça n'empêche pas au-delà de ce moment important, fédérateur, dans le programme il y aura bien évidemment aussi des instants un peu plus sérieux, on parlera de l'histoire de la Mine, de la vie du Mineur, etc... Donc, quelques colloques, quelques séminaires pourront être organisés, quelques expositions le seront également puisque je rappelle que c'est un programme qui s'établirait toujours un week-end plus la Sainte Barbe, pourquoi le week-end parce que si l'on veut qu'effectivement ce soit fédérateur comme le 4 décembre ne tombe pas toujours le week-end, il faut que le grand moment fédérateur soit pendant le week-end, c'est-à-dire le moment où les gens sont disponibles en famille pour venir assister à cela. Oui, c'est un point de départ et donc il faut savoir à un moment donné parfois se dire : « on y va » parce que je pense qu'il faut y aller parce que c'est important pour le territoire plutôt que de se dire, et bien oui, mais il faut peut-être ceci, peut-être cela. Le programme en tout cas aujourd'hui, est en cours d'élaboration, je le dis tout n'est pas encore prêt et donc c'est pour ça qu'aujourd'hui je ne peux pas vous le donner dans le détail mais oui, il y aura des moments d'expositions, oui il y aura un moment de colloque, oui il y aura en particulier, on évoque, ce sera sans doute au Louvre Lens un moment consacré à ce qu'il y ait le feu, la lumière etc... Oui, ça c'est en cours d'élaboration mais ça vous savez, ce qui est important c'est de lancer les choses parce que quand on les reporte toujours et bien parfois, elles ne se font jamais et d'autres pourraient avoir d'ailleurs aussi l'idée pourquoi pas de reprendre l'idée que nous avons aujourd'hui ici et bien moi, je considère que c'est important que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, lance effectivement l'opération et puis si demain, si demain d'autres agglos, Hénin-Carvin, Béthune/Bruay, c'est-à-dire les deux autres agglomérations faisant partie du Pôle Métropolitain ont envie de rejoindre ce mouvement-là, et bien pourquoi pas mais en tout cas et bien nous aurons été les pionniers, nous pourrions dire qu'effectivement c'est nous qui avons lancé cela.

M. BAVAY : Oui très rapidement. Je pense qu'il faut d'abord prendre en considération deux éléments, le premier est qu'on a réalisé un grand sondage auprès de la population au moment de l'élaboration du projet de territoire et que l'un des éléments qui revenait très régulièrement c'est qu'il manquait justement à ce territoire un grand événement qui rassemble à la fois la population mais aussi qui éclaire notre territoire par rapport à d'autres, je pense qu'avec cette opération-là, on va le faire. Deuxième élément que je voudrais préciser mais ça a été fait mais je pense qu'il faut vraiment avoir ça dans la tête, c'est Laurent DUPORGE qui a présenté cette délibération, c'est bien qu'on est vraiment dans un fait d'attractivité du territoire. Notre but c'est d'amener justement les feux puisqu'on parle du 4 décembre, d'amener les feux médiatiques sur le territoire à cette occasion-là et pour que la Communauté d'Agglomération soit identifiée. Alors bien sûr le 4 décembre n'est qu'un vecteur, c'est un magnifique vecteur. Quelle était la chose qui identifie le plus le territoire par rapport à d'autres, c'est bien cette corporation minière et ce 4 décembre qui est la Sainte Barbe reconnue de tous. Donc effectivement qu'on s'engage sur un événement culturel, rassembleur et capable d'être identifié au niveau national le 4 décembre moi me semble vraiment une excellente initiative. En aparté pour terminer mon propos, Jean-François nous parlait d'un autre projet, je vois qu'il y a des gens qui ont beaucoup de persistance dans les idées puisque je n'avais déjà pu exprimer mon opinion, il y a de cela au moins 2 ans sur ce projet. Mon collègue, Vice-Président à la Culture a reçu le promoteur de ce projet et si aujourd'hui on en est toujours au même niveau, c'est que peut-être il y a certaines raisons.

M. ALEXANDRE : Très rapidement, je regrette qu'on n'arrive pas à trouver un consensus là-dessus parce que le problème qui est posé au-delà des questions de fond que Christian et Jean-Marc ont rappelé et qu'on ne traite pas aujourd'hui, c'est un défi qui est lancé. Il y a pour la première fois, il y a une proposition qui est faite et une ambition qui est affichée. Nous avons trop souffert de manquer de



cette ambition pour aujourd'hui redouter de nous lancer à 300 000 €, or tu diras c'est petit et bien oui, mais c'est 300 000 € quand même. Et si on ajoute ce que nous faisons les uns les autres dans nos communes parce que dans le secteur rural comme l'a dit fort bien Alain LEFEBVRE, ceux qui allaient à la Mine n'étaient pas seulement ceux qui habitaient les cités minières, ils étaient aussi conduits par autocar depuis Villers-au-Bois, Carency, Souchez, Ablain-Saint-Nazaire, j'ajoute d'ailleurs pour ceux que l'histoire intéresse que la concession des mines de Souchez/Ablain-Saint-Nazaire existe et que d'ailleurs nous sommes les seuls, je pense à être sortis de concession totalement puisqu'il n'y en a jamais eu de puits mais le passé minier nous le partageons. Donc là, il y a une ambition qui est affichée, il y a l'Office de Tourisme et le Louvre-Lens, il faut quand même une locomotive, il faut qu'il y ait quelqu'un qui tire tout ça, tout ça ne part pas non plus dans tous les sens, qu'il faille mutualiser et ne pas se marcher sur les pieds dans l'instant évidemment, qu'il faille avoir une ambition plus grande encore sur le Pôle Métropolitain mais évidemment aussi c'est la mutualisation, donc c'est tout cela que nous devons conduire ensemble et là, disons que c'est le lancement de quelque chose, c'est le début et je ne pense pas qu'on puisse condamner un projet avant même de l'avoir lancé.

M. ROBERT : Y a-t-il d'autres interventions ? On va passer au vote sur la délibération, mais surtout sur le principe, sur l'ambition qu'on veut porter au travers de ce projet-là et on aura l'occasion d'y revenir dans quelques semaines. Pardon, Christian.

M. CHAMPIRE : C'est fatigant, je vous promets, on nous rejette à chaque fois entre les ambitieux et puis les réactionnaires, les bloqués, les gens qui ne veulent pas. Je vous promets, imaginez c'est ça qui vient encore d'être dit à trois reprises, et ce n'est pas possible, vous ne pouvez pas nous caricaturer de cette façon-là. On vous dit que le travail il n'a pas été fait ensemble, on comprend bien que vous dirigez la Communauté d'Agglomération et que vous ayez des idées et on ne vous le reproche pas, simplement on considère qu'à 300 000 €, on sait que ça ne sera pas un grand événement tel que vous voulez l'annoncer et le vendre et qu'on n'a pas forcément d'urgence à le faire cette année, que l'on peut quand même avec le Pôle Métropolitain, on connaît toutes les difficultés du Pôle Métropolitain peut-être justement avoir un événement qui soit fédérateur de ce Pôle Métropolitain qui soit l'expression de ce Pôle Métropolitain. Dans 6 mois on va avoir l'ODYSEE dont on a parlé toute à l'heure qui va être aussi un grand événement et on ne va plus savoir ce qui se passe réellement. Donc, sincèrement, quelle est l'urgence à le faire cette année, le 4 décembre, alors que ça n'a pas été construit avec les habitants, qu'on en n'a pas parlé. Ces événements là c'est quand même des événements où il faut communiquer, où il faut donner de la visibilité. Vous n'avez rien fait, vous n'avez rien communiqué, il n'y a pas eu une page dans la presse et tout. Et vous nous dites que là d'ici le 4 décembre, tout sera fait et que les gens sauront. Quand on veut réussir quelque chose ce n'est peut-être pas d'aller dans la précipitation et si on veut réussir un projet c'est peut-être de le construire correctement ensemble. C'est ça qu'on vous dit. Et on ne vous dit pas qu'on manque d'ambition pour ce territoire. On en a assez que vous nous le disiez, on est aussi ambitieux que vous pour ce territoire, on veut simplement construire les choses correctement pour que ce territoire réussisse et qu'on arrête de nous dire que si on ne veut pas le faire tout de suite c'est parce qu'on n'a pas d'ambition.

M. ROBERT : On n'oppose pas les ambitieux et les moins ambitieux. On est juste en train d'essayer, dans la présentation, il y a un travail préparatoire qui a été fait, il n'y pas de communication vu que la délibération est présentée seulement ce soir. Il y a un travail préparatoire qui a été fait par les équipes pour essayer déjà de repérer quel peut être le contour de cet événement-là. La Mission Louvre Lens Tourisme, pour celles et ceux qui ont participé, il y a un peu plus d'un an, avait lancé un colloque qui s'était déroulé au Louvre, comme disait Alain, sur la question du grand événement à construire. Aujourd'hui c'est le premier petit caillou dans le grand chemin qu'on doit construire mais il faut bien démarrer un moment. Ce n'est pas une question d'opposition ou pas d'opposition. Ce n'est pas une question de dire il y a des ambitieux et des pas ambitieux. On est d'accord sur le fond, quelque part, le fond de départ de dire la mémoire de notre territoire. Aujourd'hui c'est comment on le traduit au travers un événement économique et qu'on ne pourra derrière qu'amplifier. Mais il faut bien démarrer. Aujourd'hui c'est le point de départ, c'est ça, la réponse elle est là, c'est sur un point de départ, ce n'est pas une opposition et de dire vous êtes dans un groupe qui ne participe pas à une élaboration d'un contexte général sur la Sainte-Barbe, c'est dire comment aujourd'hui alors que les services et la Mission Louvre Lens Tourisme ont commencé à proposer une trame, de dire pour cette ambition du territoire, cette volonté d'événement majeur, on peut s'accrocher à ce qui fait peut-être un peu la tradition minière dans le symbole qui est la Sainte-Barbe. Voilà, c'est de dire on y va, c'est regrouper aussi, alors dans un premier temps avec la Région et le Département, voire aussi les contacts qui

n'ont pas été pris non plus sur la hauteur de l'ambition sur les années à venir. On ne sait pas où on va aujourd'hui dans cette perspective. C'est juste de dire il faut bien commencer un moment et pas d'opposer les territoires. Il y a des méthodes à améliorer, à compléter surement mais là, vu le délai, c'est dire on met un top départ, on regarde sur la première édition et on l'amplifie. Et on élargit le plus possible, toutes celles et ceux qui veulent participer sont les bienvenus, au contraire. On met au vote ? Délibération donc n°4. Vote pour ? C'est bon ? Merci. Abstention ? Vote contre ? Ne participe pas au vote, c'est ça ? Le groupe communiste ne prend pas part au vote. D'accord. On continue avec la délibération n°5. Toujours Laurent DUPORGE.

M. DUPORGE : Alors il s'agit cette fois ci de mettre en place à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, comme cela est fait dans toutes nos Communautés d'Agglomération voisines d'ailleurs. La taxe de séjour, ce qui témoigne d'ailleurs aussi d'un changement sur ce territoire puisque, qui aurait pensé il y a encore quelques années qu'il aurait fallu instaurer une taxe de séjour sur notre territoire ? Ça montre bien qu'il évolue, ça montre bien qu'il change, qu'il mute et que voilà aujourd'hui effectivement le tourisme fait partie des axes de développement de ce territoire et qu'il est créateur de développement d'emplois, de richesses et c'est tant mieux. Il vous est proposé d'instaurer cette taxe de séjour, alors vous avez les montants, je sais que c'est un peu compliqué mais c'est ainsi les catégories d'hébergements, tout cela est bien évidemment décidé et les catégories ont été créées non pas par nous mais c'est une nomenclature nationale. Et donc vous avez la fourchette légale de ce qui est permis par les services de l'Etat, les services fiscaux, et les tarifs qui sont proposés à l'échelle de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Alors je vais y faire deux amendements, si vous le souhaitez puisque je vous proposerai à la suite... Je vous signale, on a rencontré tous les hôteliers bien évidemment mais également tout ceux qui font de l'hébergement, y compris les meublés de tourisme. Alors, il y a eu cette réunion à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, c'est moi qui la présidais, et j'ai pu observer qu'il y avait peu de personnes présentes et concernées. J'ai demandé ensuite aux services, ce qui a été fait, que chaque hébergeur soit rencontré, ce qui a été fait. Et je salue d'ailleurs la réactivité des services de la Communauté d'Agglomération puisqu'ils ont tous été vus. Alors ce qui ressort de ces entretiens, d'une manière générale, d'ailleurs rejoint aussi par l'Union des Métiers de l'Industrie Hôtelière, tout le monde s'accorde à dire qu'effectivement la mise en place d'une taxe de séjour est quelque chose de tout à fait normal sur des territoires qui ont cette activité et personne n'y a vu opposition, voilà c'est une taxe qui est aujourd'hui tombée dans l'ordre normal des choses. Néanmoins, au travers des entretiens on a pu s'apercevoir qu'il y avait parfois certaines barrières psychologiques à ne pas franchir en termes de tarif, et en particulier c'est ce que je vous propose comme amendement. Sur les lignes 3 et 4 du premier tableau catégorie d'hébergement puisqu'il nous a été fait remonter que 1,40 € et 1,20 € étaient justement un peu ces seuils délicats. Et donc je vous proposerai que sur les hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements, bref, nous passions de 1,40 € à 1,20 € puisque c'est ce qui est effectivement plutôt jugé comme recevable par les hébergeurs que nous avons rencontrés et que sur ceux d'hôtels de tourisme 3 étoiles, résidence de tourisme 3 étoiles, etc, nous passions de 1,20 € à 1€ puisque là également c'est le seuil qui nous a été proposé comme étant tout à fait acceptable. Voilà les deux amendements que je vous propose. Je signale que la recette qui serait affectée à la taxe de séjour, on l'estime aujourd'hui à 75 000 €. Elle est estimée demain à plus de 100 000 €, puisqu'il y a la perspective de 3 créations d'hôtels sur ce territoire, c'est vrai, si ces 3 créations se font à plus de 100 000 €. Cette ressource nouvelle serait affectée entièrement à l'Office de Tourisme et entièrement affectée à l'Office de Tourisme en particulier pour promouvoir les actions, promouvoir le territoire sous forme de communication, d'informations, dans les médias, par affiche, etc... L'Office de Tourisme affecterait cette ressource nouvelle uniquement sur des opérations de communication et de promotion tout simplement du territoire de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. Voilà mes chers collègues sur cette délibération n°5.

M. ROBERT : Jean-Marc.

M. TELLIER : Oui. Rassurez-vous, notre groupe n'a pas d'opposition particulière sur cette délibération, juste simplement une demande. Tu as fait un pas alors à mon avis on peut peut-être encore continuer à avancer, on pense que ça serait bien de retenir les tarifs concernant les catégories hôtels 5 étoiles et 4 étoiles au maximum fixés par ce qui nous est possible, c'est-à-dire 3 € et 3,20 €, un moment donné, voilà quoi. C'est ce qu'on voulait proposer, donc tu as fait un amendement donc ça voudrait dire qu'il faudrait faire un amendement, donc on va dans ce sens-là. Puis après moi c'est juste une question pratique, qui n'est pas rien, c'est pour nos aires de camping-cars, ça veut dire

quoi ? Puisqu'on a quand même eu de l'aide de la CALL, du Département, et ça a été une volonté de les faire en accès gratuit donc comment ça se passe ? Est-ce qu'on va demander aux communes d'aller chercher cette taxe ou est-ce qu'ils ne font pas partie de cette taxe ? Parce que là ça devient problématique quand même.

M. ROBERT : Ils ne sont pas considérés comme terrains de camping donc normalement ils sont exclus. On va vérifier mais sauf s'ils sont classés terrains de camping...

M. TELLIER : Oui mais hébergement plein air.

M. ROBERT : Je ne sais pas. David PIERRU a peut-être la réponse. Il est là David.

M. PIERRU : Oui merci Président. Sachant que si les aires de camping-cars restent gratuites, la taxe ne s'applique pas.

M. DUPORGE : Mais je pense que Monsieur CHERET avait posé la question.

M. TELLIER : Oui mais parfois il oublie. On est désolé.

M. DUPORGE : C'est très surprenant parce que je pensais...

M. TELLIER : Vous savez, tant que vous ne parlez pas de la gratuité du bus il, peut oublier.

M. ROBERT : Là c'est la gratuité sur les aires de camping-cars. On met au vote la délibération avec les nouveaux tarifs que Laurent a évoqués dans ce cas-là ?

M. TELLIER : Et la proposition, la nôtre, qui est de revoir les tarifs concernant les hôtels 5 étoiles et 4 étoiles, c'est-à-dire d'aller au maximum, 3 € et 2,30 €

M. DUPORGE : Alors moi je vais vous dire Jean-Marc, les tarifs ont été revus, les deux amendements en question ont été revus avec les professionnels, je pense qu'ils correspondent véritablement à ce qu'aujourd'hui, on peut effectivement donner comme tarifs sans que ça franchisse des seuils qui parfois... Alors, pourquoi ? Parce que, il y a aussi parfois pour certains loueurs qui ne sont pas des hôteliers mais qui sont quand même considérés dans cette catégorie-là, ils n'hébergent pas forcément des touristes, ils peuvent aussi héberger des gens qui viennent bosser tout simplement sur un chantier ou l'espace d'une commande très particulière. Et donc là ils disaient que ça pourrait être effectivement pénalisant, qu'il ne fallait pas pousser trop haut. Et donc c'est pour ça qu'en particulier sur les 4 et 3 étoiles on vous a proposé ces amendements-là.

M. ROBERT : Alors j'ai Christian, puis après j'ai Pierre. Christian.

M. CHAMPIRE : Alors, on peut comprendre cette histoire-là mais des travailleurs qui prennent une chambre dans un 3 étoiles ou dans un 4 étoiles, c'est quand même des travailleurs qui sont plutôt bien payés.

M. DUPORGE : Mais ce ne sont pas des hôtels.

M. CHAMPIRE : C'est marqué hôtel.

M. DUPORGE : Ce ne sont pas forcément des hôtels, ça peut être des meublés qui sont effectivement classifiés...

M. CHAMPIRE : C'est quand même des beaux meublés pour être classifiés 4 étoiles et donc ce n'est pas les ouvriers du chantier. Ça peut être le chef de chantier et donc il n'est pas forcément à un demi-euro. On veut juste vous faire remarquer que de cette façon-là, les hôtels 2 étoiles on est au maximum de ce qui est permis par la fourchette, on est à 0,90 € alors que pour les 3 étoiles on serait à 1 €, pour les 4 étoiles à 1,20 € alors que ce n'est pas du tout la même chose. Pour les hôtels 1 étoile, on serait à 0,70 € alors que le maximum de la fourchette est 0,80 €. La conclusion c'est qu'à la CALL on considère qu'il vaut mieux faire payer au maximum de ce qu'on peut les hôtels 1 et 2 étoiles et au contraire d'être beaucoup plus laxistes avec les gens qui réservent des 3 et 4 étoiles. C'est un

problème de proportions. Donc on comprend bien qu'il y a des seuils qui sont magiques et tout mais si vous êtes capables de baisser pour les 3 et 4 étoiles, baissez aussi pour les 1 et 2 étoiles parce que sinon ça donne le sentiment que vous essayez de taxer au maximum les 1 et 2 et pas les autres. Et ça pose un problème de justice sociale, je sais bien que les premiers de cordée ont le droit d'être mieux traités mais il ne faut pas oublier les autres.

M. ROBERT : Pierre.

M. CHERET : C'est ma question, donc voilà c'est réglé.

M. ROBERT : Philippe.

M. DUQUESNOY : Moi c'est tout simplement pour dire satisfaction, au moins qu'on soit d'accord sur cette taxe de séjour. Franchement pour moi, c'est une histoire de crédibilité. Aujourd'hui notre territoire est un territoire de tourisme, il faut le montrer et il faut le dire, partout où nous allons, nous avons cette taxe de séjour. Alors maintenant qu'on discute sur la valeur de combien on va mettre à celui-là ou à celui-là, ça m'importe peu, c'est cette volonté, parce que je n'avais pas ressenti cette volonté commune d'avoir cette taxe de séjour au début, ça m'inquiétait un peu mais là je vois qu'on est tous d'accord et c'est une très bonne chose et je crois que la crédibilité de notre région en sera d'autant plus valorisée.

M. ROBERT : Alors vas-y Bertrand.

M. NAGLIK : Oui je vous remercie Monsieur le Président. Simplement, sur cette délibération est-ce qu'il nous serait possible d'avoir prochainement un répertoire du nombre d'hôtels qui sont à disposition, je dirai, au sein de notre agglomération avec la classification et puis les lieux au niveau des communes.

M. ROBERT : L'Office de Tourisme a ce répertoire-là, on pourra le communiquer sans problème quels que soient les types d'hébergements. Laurent.

M. DUPORGE : Vous savez tout peut se discuter mais enfin moi je rappelle quand même qu'on peut avoir un avis sur tout mais ça a été discuté quand même avec les professionnels, avec leurs organisations... Oui on peut baisser, si vous le voulez, on peut mettre à 0,60 € ça... Oui tout est possible mais c'est compliqué, j'avoue que tout le monde a peut-être raison dans cette histoire-là mais dans la mesure... Comment ? Mais si c'est ce que je suis en train de dire. On peut discuter de tout, moi je veux bien mais on a discuté avec les organisations professionnelles... Après oui, mais moi je n'ai pas de réponse.

M. ROBERT : On entend l'argument. Alain.

M. BAVAY : Oui Monsieur le Président. J'ai essayé de chercher une logique dans les taux appliqués sur la taxe de séjour. On en voit une jusqu'au 4<sup>ème</sup> étoile, on est au tarif plancher plus 50 centimes. Et ce tarif plancher plus 0,50 € ne s'applique pas justement aux 2 étoiles et je pense que si on est dans cette logique-là, le 2 étoiles tarif plancher plus 0,50 € ça fait 0,80 € ce qui permet quand même de rééquilibrer.

M. ROBERT : Bon, on ne va pas relancer le débat avec les professionnels là-dessus. Franchement, il faut regarder le montant global que ça représente aussi. Donc alors qu'est-ce qu'on fait ? Parce qu'on a discuté avec les professionnels et là la proposition qu'on fait va à l'encontre de toute la discussion, toute la démarche qui a été faite en amont. Jean-Marie.

M. ALEXANDRE : Je pense que dans un souci de cohésion au sein de l'Assemblée puisque comme cela a été rappelé par Philippe, nous sommes d'accord sur le principe. Il y a l'attention qui est attirée sur les hôtels de tourisme 2 étoiles et les hôtels de tourisme 1 étoile. Bien, s'il s'agissait, après avoir vu les professionnels, d'augmenter effectivement ça serait délicat mais dans la mesure où on peut baisser, si au lieu que ça soit 0,90 € c'est 0,80 € et aussi au lieu que ça soit 0,70 € c'est 0,60 € et si tout le monde est d'accord là-dessus, faisons-le. Mais on n'est pas d'accord, autant rester comme on est.

M. ROBERT : C'est délicat, Thierry. C'est délicat de revoir certaines tarifications sans voir le montant, l'équilibre global. Parce que Laurent dans les recettes qu'il évoquait toute à l'heure, qui seront dédiées aussi par rapport à la communication. On parlait de grand évènement, la communication a aussi une importance sur l'attractivité du territoire, de regarder comment ça s'équilibre. Thierry.

M. DAUBRESSE : Je voudrais bien qu'on respecte quand même le travail des salariés de la CALL qui ont travaillé ce dossier, qui l'ont présidé en commission et je me demande à quoi servent les commissions si on en est là aujourd'hui, à chaque fois remettre en cause, ce qui aurait dû être discuté en commission.

M. TELLIER : Monsieur le Président, on peut la voter ? Parce qu'après on vous quitte. Entre le fait qu'on n'ait pas d'ambition et qu'on chipote. On veut la voter et on vous quitte. On quitte la séance après. Vous pouvez la mettre au vote s'il vous plaît, parce que ça va aller, après on va nous dire qu'on ne respecte pas le personnel. Je crois qu'on a eu notre dose ce soir, Monsieur le Président. Et vous nous connaissez, on fait partie des plus modérés d'habitude.

« brouhaha »

M. ROBERT : Ce n'est pas les propos qui sont tenus. C'est de dire aujourd'hui... Non mais... J'ai rectifié toute à l'heure, ce n'est pas un manque d'ambition sur la délibération précédente, je pense que derrière on était d'accord sur le fond après sur le démarrage de l'action c'est là où ça divergeait. Sur l'action de la taxe, on est d'accord sur le fond, on est sur l'application de tarifs. L'application de tarifs peut permettre aussi de réajuster mais là par rapport aux simulations qui ont été faites et encore une fois par rapport à l'ensemble des professionnels qui ont été consultés, sur une taxe qui sera payée par les touristes et pas par les habitants. On est aussi sur cette logique-là de pouvoir donner un outil supplémentaire à notre outil qui est l'Office de Tourisme. Laurent.

M. DUPORGE : Je précise quand même que des tarifs ça se revoit toujours. Donc si jamais effectivement, on s'aperçoit au bout de la première année qu'il vaut peut-être mieux augmenter, baisser, etc... On a toujours cette capacité à y revenir mes chers amis. Il n'y a rien qui est figé.

M. TELLIER : Faites là voter, c'est bon. Faites là voter, on va la voter.

M. ROBERT : Toutes les simulations ont été prévues aussi avec la baisse qui était présentée par Laurent. Bon, on met au vote alors la délibération ? Vote pour, pour la délibération n°5 ? Merci. Vote contre ? Il n'y en a pas. Abstention ? Il n'y en a pas. Et donc on regarde l'évolution des tarifs sur les années suivantes. Délibération n°6, c'est Jean-François CARON.

M. CARON : Oui, bon alors, il s'agit de recevoir des sous. Donc ça devrait, j'espère, ne pas poser de difficultés. Il s'agit de COTTRI, je ne sais plus exactement le terme, Contrat d'Orientation Territoriale vers la Troisième Révolution Industrielle, à hauteur de 450 000 € par an. Donc ce ne sont quand même pas des sommes négligeables. Je vous rappelle que nous avons déjà voté sur le principe, qu'il y avait une discussion entre les services, les élus de notre agglomération et les financeurs, c'est-à-dire l'ADEME et la Région, que ce travail de construction s'est fait avec d'ailleurs une rencontre en ses locaux où plusieurs vice-présidents d'agglomération et plusieurs maires étaient venus, et c'était extrêmement positif. On a donc, sur un certain nombre de cibles, identifiées 3 priorités qui seront nos objectifs dans les 3 ans qui viennent. Une priorité autour de l'efficacité énergétique dans le patrimoine bâti, c'est-à-dire en gros tout ce qui joue sur le logement minier où on a vraiment une dimension très très ambitieuse, sur plusieurs dizaines de milliers de logements mais aussi les bâtiments publics. Deuxième priorité, la mise en place d'un système alimentaire territorial, donc mon collègue Dominique ROBILLART et moi-même, on essaye d'animer une montée en puissance du produire local, consommer local et consommer le plus sain possible. Ça concerne toutes nos cuisines centrales, ça concerne toutes nos, par exemple, les cantines des collèges et des lycées si on arrive à les greffer, ça concerne les foyers et logements. Globalement il y a la restauration collective, il y a la consommation de proximité et c'est un enjeu de développement d'emplois et d'activités dans notre modèle agricole local. C'est d'ailleurs une politique qui rencontre un succès très étonnant, il y a toujours énormément de monde aux réunions et j'allais dire un appétit mais c'est venu comme ça, un appétit de finalement revenir à un peu de raison dans ce qui est consommation et dans ce qui est mode de production sur des circuits plus courts. Donc derrière ça il y a des gros enjeux de réduction des impacts en carbone puisqu'une tomate qui fait 6 000 km avant d'arriver dans votre assiette, ce n'est pas la même chose si

elle a fait 2 km en termes d'impact carbone à tout point de vue. Et donc c'est au-delà de la question du goût bien sûr. Voilà, le troisième objectif c'est le déploiement des énergies renouvelables, il y a un certain nombre de projets solaires par exemple qui sont en train de se développer sur notre territoire. Je vous rappelle que l'hôpital de Lens a un objectif de 80 % de géothermie profonde, ce qui va être un record absolu pour un établissement de ce type et donc on a un certain nombre d'arguments mais le COTTRI, ce contrat, nous permettra d'affecter des crédits non négligeables pour aller plus vite. Un certain nombre d'autres pistes sont évoquées sur la mobilité, l'adaptation au changement climatique, la qualité de l'air, la biodiversité, le stockage du carbone, l'urbanisme durable et la turbine de l'éco-transition dont on parlera d'ici quelque temps puisque c'est en train de monter en puissance. Voilà, donc j'ai passé un peu de temps mais c'est quand même un contrat qui n'est pas chose courante, nous amène des financements en pluriannuel et donc c'est intéressant de le voter. Je n'en doute pas une seconde.

M. ROBERT : On n'en doute pas non plus. Il y a des remarques ? C'est adopté. Merci. Dominique, la 7.

M. ROBILLART : Oui Président. Cette délibération qui concerne le nouvel hôpital de Lens sur les communes de Loos-en-Gohelle et Lens et plus particulièrement une convention de rétrocession de voirie. Je voudrais vous rappeler qu'en mars 2007, le Conseil a autorisé la création d'un groupement de commandes entre la Communauté d'Agglo de Lens-Liévin et le Centre Hospitalier de Lens pour la réalisation des ouvrages d'accessibilité et suivants, la modification de la bretelle de sortie n°9 de l'A21 ainsi que l'aménagement d'une voie d'accès entre la RD 947 et le nouvel hôpital composé de deux barreaux de voirie et d'un giratoire. Le Centre Hospitalier de Lens n'étant pas compétent en termes de gestion et d'entretien de voiries, il convient qu'à l'issue des travaux, une partie des ouvrages d'accessibilité soient rétrocédés à la Communauté d'Agglo, à savoir le giratoire hôpital et le barreau de voirie entre le giratoire hôpital et le giratoire de la RD 947. L'objet de cette délibération est de vous autoriser à signer la convention de rétrocession d'une partie de ces ouvrages d'accessibilité.

M. ROBERT : Parfait. Des remarques ? Non ? C'est adopté, merci. La délibération n°8, François.

M. LEMAIRE : Oui, merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, Président, si vous en êtes d'accord je vous propose de lier la 8 et la 9 qui sont intimement liées. Mes chers collègues, c'est très simple, ces deux délibérations c'est l'aboutissement du gros travail que nous avons mené depuis ces derniers mois avec les communes et les bailleurs. Alors je suis désolé mais elle existe aussi en format dématérialisé, je vous rassure. Donc vous avez à la fois la Convention Intercommunale d'Attribution et la Charte Intercommunale de Relogement. L'objectif de la CIA, Convention Intercommunale d'Attribution, est de décliner les objectifs qui sont imposés au territoire en déclinaison, en application des lois ALUR et de la loi Egalité Citoyenneté qui nous obligent à prendre des engagements forts vis-à-vis des populations fragiles, socialement fragiles, des populations vulnérables, celles qui ressortent du contingent préfectoral, celles qui ressortent du DALO ou du PLAI et des engagements également que nous devons prendre vis-à-vis des habitants du peuplement des quartiers politique de la ville. Très concrètement par exemple, la loi nous impose qu'au moins 25 % de nos attributions annuelles dans le parc public social, 25 % d'attributions suivies de baux qui sont signés, qui sont réalisés hors Q.P.V. soient consacrées aux demandeurs du 1<sup>er</sup> quartile, c'est-à-dire qu'ils ont des ressources inférieures à 6 480 € par unité de consommation et qu'elles soient donc relogées hors Q.P.V.. C'est un peu compliqué mais tout cela va forcément impacter la façon dont nous gérons aujourd'hui nos commissions d'attribution et la façon dont nous gérons les dossiers qui passent en commission d'attribution. L'objectif pour nous, c'est d'atteindre ces 25 % mais de façon graduelle avec un objectif d'augmentation de 2 % par année, aujourd'hui nous sommes à 19 %, nous atteindrons en 2021 les objectifs de 25 %. Concernant la charte intercommunale de relogement, elle concerne en premier lieu les trois communes qui sont concernées par des opérations qui sont inscrites au P.N.R.U. en l'occurrence Lens-Liévin et Avion et à ce titre cette convention est annexée à notre contrat de ville, ce qui nous permettra bien évidemment d'obtenir les financements au titre de l'ANRU. Cette charte va préciser les règles dans lesquelles devront être réalisées le relogement, le relogement des habitants qui vont subir, soit des opérations de démolition soit des opérations de rénovation lourde qui donnent lieu à des opérations tiroir. Les principes de ces relogements, tout d'abord s'assurer qu'on soit dans une logique de parcours résidentiel positif, que le logement proposé soit en adéquation avec les ressources de l'attributaire et qu'il y ait un accompagnement social qui soit mis en œuvre pour les populations les plus vulnérables. Je voudrais terminer en vous disant que ces deux conventions ont été élaborées, co-élaborées avec les communes dans le cadre des groupes de travail de la

Conférence Intercommunale du Logement et bien évidemment avec les bailleurs et que nous nous sommes inspirés des bonnes pratiques qui ont déjà eu cours notamment dans certaines communes qui étaient concernées par les premières opérations PNRU. Concernant la charte de relogement, elle sera aussi progressivement appliquée aux quartiers ou cités qui seront concernés par les opérations inscrites au titre de l'ERBM, on y vient dans un instant. Enfin, je précise également que ces deux conventions ont été unanimement validées, approuvées par la Conférence Intercommunale du Logement. Il vous est donc demandé d'autoriser le Président à signer ces deux conventions.

M. ROBERT : Merci beaucoup François, c'est vrai que souligner le travail collaboratif qui a permis d'arriver à ces délibérations et ce sont de nombreuses séances de travail avec des partenaires, les communes, et donc qui aboutissent aujourd'hui à une autre forme, une autre approche de la politique quelque part du logement, de la population quelque part mais en même temps sur notre territoire. Des remarques sur ces deux délibérations ? Non, c'est adopté. Merci beaucoup, on enchaîne toujours François sur la 10, sur l'ERBM.

M. LEMAIRE : Président, je vais vous proposer cette fois de lier la 10 et la 11 puisque là encore il s'agit globalement du même sujet, c'est une délibération importante, nous avons d'ailleurs une petite projection qui va vous être proposée en appui, ça me permettra de remercier les services qui ont travaillé sur ce gros sujet et qui ont préparé cette présentation. Ces deux délibérations, c'est l'occasion pour nous de décliner les engagements que nous avons pris au cours du mois de juin 2017 après l'annonce par le Ministre CAZENEUVE de l'engagement du renouveau du Bassin Minier, souvenez-vous en très, très rapidement, nous avons pris la décision de nous inscrire dans cette logique de l'ERBM au travers notamment d'une enveloppe financière que nous avons calibrée à hauteur de 3 millions d'euros et qui a d'ailleurs été confirmée à l'occasion du vote de notre B.P.. Cette fois, mes Chers Collègues, nous allons confirmer ces engagements et les rendre opérationnels puisque l'objectif maintenant pour nous, c'est de réussir l'ERBM et c'est que ces annonces qui ont été faites il y a quelques mois, il y a maintenant quelques années, se concrétisent dans notre territoire qui en a bien besoin. On vous propose de faire un point sur le Parc Public Social, en l'occurrence celui de Maisons & Cités et le S.I.A. Habitat, mais également sur le volet Parc Privé puisque l'ERBM s'intéresse également au Parc Privé. Concernant donc le Parc Social, le Parc Public Social, trois axes importants, tout d'abord nous avons, nous vous proposons d'acter les cités qui ont été inscrites au titre de la programmation 2018-2020. Pour la plupart, il s'agit d'opérations que les services de Maisons & Cités avaient commencé à travailler avec les communes concernées. 10 opérations ont été proposées et d'ailleurs validées par le Comité d'Engagement de l'ERBM qui représente à peu près 1 900 logements. Pour 8 de ces 10 opérations, des études urbaines devront être réalisées, c'est une des contraintes qui nous est fixée par l'ERBM, c'est non seulement la rénovation des logements mais c'est comment progressivement à partir de la rénovation, on va engager une démarche de renouvellement urbain dans les quartiers qui bénéficieront de ces financements et de cette démarche. Donc, c'est pour cette raison que pour ces études urbaines qui seront obligatoires si on peut le dire, on vous propose un accompagnement par la Communauté d'Agglomération avec un cofinancement à hauteur de 50 %, c'est ce qui vous est proposé dans la délibération. Deuxièmement, on vous rappelle que nous avons engagé une étude avec un Cabinet qui a été missionné par la Communauté d'Agglomération et Maisons & Cités, donc c'est la diapo suivante, désolé, voilà. Cette étude qui a été engagée dès l'été 2017 va nous permettre de prioriser les prochaines opérations qui seront inscrites soit au titre de l'ERBM ou qui seront d'ailleurs inscrites dans les opérations de droit commun de Maisons & Cités. Donc, en prenant différents critères en ligne de compte, tout d'abord l'état du patrimoine et on sait que dans certaines cités on est confronté à un patrimoine ou à des logements qui sont limites de l'habitat dégradé, tenir compte également de la vie de ces quartiers, de l'offre de service qui existe dans ces quartiers ou à proximité de ces quartiers bien évidemment des enjeux d'attractivité et des quartiers liés parce que c'est là encore un des enjeux de l'ERBM. Donc, cette étude est en cours, on a d'ailleurs sollicité les communes concernées, la plupart ont répondu, quelques-unes n'ont pas souhaité répondre et donc au terme de cette étude, on sera en capacité en lien avec les communes de proposer une liste de priorisations pour les prochaines opérations ERBM. Enfin, troisième axe important de cette délibération, c'est le dispositif d'accompagnement financier que nous allons proposer aux bailleurs avec des objectifs très clairs, bien évidemment contribuer à l'amélioration de la performance énergétique des logements donc avec une cible de classe C mais un bonus qui sera accordé pour les logements qui seront classés BBC Rénovation, on sait bien qu'ils aient tous un véritable enjeu de réduction de consommation dans ces logements, consommation énergétique et bien évidemment de pouvoir d'achat pour les locataires qui occupent ces logements. Et point important, ces objectifs qui sont aujourd'hui annoncés par les bailleurs et que nous exigerons

des bailleurs seront vérifiés et contrôlés par le CD2E puisque nous sommes en train de caler avec le CD2E et le P.M.A. le dispositif de contrôle et pour s'assurer que les cibles annoncées soient bien atteintes. Deuxième objectif au travers de ces critères de financement, c'est bien sûr les conditions de vie dans le logement, ça aussi c'est important mais également l'embellissement du logement parce que là encore nous avons toutes et tous connus de belles opérations de réhabilitation à l'intérieur des logements mais malheureusement on oublie les abords, or si on veut recréer de l'attractivité dans certains quartiers, il faut retraiter le jardin, il faut retraiter les clôtures, il faut retraiter aussi la façade. Donc là encore nous mettons dans nos critères de financement les notions d'amélioration des conditions de vie à l'intérieur et de l'embellissement du logement. Troisième objectif que nous fixons également, c'est bien évidemment tout le volet « insertion » par l'économie puisque là encore ces opérations ERBM qui vont venir booster la rénovation des logements sur notre territoire doivent générer de l'activité économique qui doivent profiter en priorité, j'ai envie de vous dire aux habitants du territoire et si possible aux habitants des quartiers concernés. C'est pour cette raison là encore que nous affichons un objectif un peu plus ambitieux concernant toutes les démarches d'insertion qui seront réalisées au titre de l'ERBM. Ça c'était concernant le Parc Public Social... Ah ! Oui, pardon j'ai passé la gouvernance, mais c'est un peu compliqué, la gouvernance de l'ERBM... mais toujours est-il et la délibération le reprecise, la gouvernance est en train de se préciser, Monsieur le Préfet nous l'a rappelé lundi en réunion en Sous-Préfecture, ce qui est important d'une, c'est de rassurer sur le fait qu'il y a un véritable pilotage politique sous l'autorité du Président et sous l'autorité des Vice-Présidents concernés. Toutes celles et ceux qui sont concernés par l'ERBM sont membres de ce copil, le politique et ce qui est important également, c'est qu'il y ait des comités de pilotage à l'échelle des communes, à l'échelle des quartiers concernés, cela encore vous est précisé dans la délibération, nous tenons à ce que les communes soient bien évidemment les acteurs de cette démarche à l'échelle de leur territoire. Concernant le Parc Privé, j'y arrive, je rappelle que le rapport SUBILEAU avait indiqué aussi les enjeux qui étaient ceux sur le Parc Privé notamment sur les centralités, sur les polarités qui ont pu être mises en évidence, tout cela se concrétise par une OPAH-RU qui concernera trois communes, la commune de Lens et Liévin en faisant le lien avec l'OPAH-RU avec son cœur de ville qui vous a été présenté par Laurent et qui concernera également la ville de Harnes, qui sont apparus au regard des critères qui ont été fixés et qui vous sont rappelés sur la diapo qui sont apparus comme étant des secteurs prioritaires d'enjeu, des secteurs où il y a incontestablement nécessité de venir dans le cadre d'une OPAH-RU qui est un dispositif très ciblé sur ces différents quartiers. Voilà d'ailleurs un exemple cartographique qui a été élaboré par l'Agence de l'Urbanisme qui nous permettait, vous voyez à travers des patatoïdes qui ont été dessinées, d'identifier véritablement les secteurs d'enjeu. Une OPAH-RU n'a de pertinence que si nous sommes sur un quartier concentré ce qui n'était pas forcément le cas sur Sallaumines, pas forcément le cas sur Avion et pas forcément le cas sur Bully-les-Mines, par contre sur Harnes, vous le voyez effectivement, Monsieur le Maire a déjà donné son accord de principe, il y a une concentration sur le Parc Privé. Voilà, mes Chers Collègues, globalement et rapidement présentée cette première délibération, c'est une délibération importante qui nous engage et qui va indiquer la façon dont nous nous positionnons dans le cadre de l'ERBM. La délibération suivante, vous propose d'inscrire les produits d'Etat qui seront consacrés à l'ERBM dans le cadre de la délégation des aides à la pierre dont nous sommes aujourd'hui délégataire donc le gestionnaire et tout cela apparaîtra au travers des crédits PALULOS, que vous connaissez peut-être puisque c'était au travers de ces crédits qu'on était réhabilités il y a 15/20 ans, une grande partie des logements miniers. Voilà Monsieur le Président.

M. ROBERT : Merci beaucoup François, sujet dont certains ont pu prendre connaissance de façon un peu particulière dans la dernière réunion en Sous-Préfecture cette semaine, en début de semaine, lundi et qui montre là quand même l'engagement de la collectivité à mettre en relation aussi avec l'ensemble de la problématique logements et l'ensemble de la problématique de la Troisième Révolution Industrielle qu'a évoqué tout à l'heure Jean-François sur un autre sujet. Alain DUBREUCQ.

M. DUBREUCQ : Oui, merci Président, au risque d'être peut-être redondant parce que vient de nous édicter notre Vice-Président, François LEMAIRE, c'est vrai que ouf ! On y arrive, parce que tu l'as dit tout à l'heure François, c'est ce que j'ai traduit tout à l'heure devant le Préfet lundi, c'est vrai que ça fait 18 mois que Bernard CAZENEUVE est venu annoncer la bonne nouvelle en disant qu'on va essayer de faire retrouver un meilleur lustre à nos cités minières donc moi je me réjouis vraiment que notre Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin comme celle, la voisine Hénin-Carvin, elle accompagne vraiment ce processus et c'est vrai que vous avez bien fait d'encadrer par un certain nombre de normes que tu as citées tout à l'heure, c'est tout à fait logique et après les comités de pilotage qui vont se mettre en place, moi je suis prêt à présider demain matin s'il faut en faire un,



parce que c'est vrai que j'ai une vraie impatience, je l'ai dit et je le redit, c'est vrai que ça fait un moment qu'on attend par rapport à ça, donc maintenant ça se met en ordre de marche maintenant ce que je veux, c'est essayer que le train qui démarre, il prenne de la vitesse, qu'il prenne une vitesse de TGV et puis dans un an, deux ans, on ait vraiment des cités minières qui soient à la hauteur de nos ambitions.

M. ROBERT : On est d'accord, mais le train il faut qu'il arrive à l'heure. On a dix ans pour réaliser la rénovation donc il faut pouvoir le mettre sur les rails rapidement.

M. DASSONVILLE : Oui, Monsieur le Président, effectivement c'est une bonne chance, une petite question à Monsieur LEMAIRE qui nous a dit que toutes les communes n'avaient pas répondu, est-ce qu'on pourrait connaître le nom des communes qui n'ont pas répondu ?

M. LEMAIRE : Alors non, parce que je suis désolé, je ne les ai plus forcément en mémoire, il serait un peu désagréable vis-à-vis des collègues qui n'ont pas pu répondre, ce qui est important, moi je sens comme le disait notre ami Alain DUBREUCQ, je sens une vraie mobilisation de la part des élus sincèrement les maires comme vient de l'expliquer Alain sont très très impatients de voir se mettre en œuvre cet accélérateur de la rénovation de logements sur notre territoire. Non, je ne vais pas faire le tableau des bons et des mauvais élèves, ce n'est pas du tout ça, de toute façon les services de l'agglomération vont accompagner toutes les communes concernées, vous vous en doutez bien.

M. ROBERT : D'autres questions, non ? Et bien merci beaucoup François, toujours la pédagogie dans la présentation et surtout l'ambition sur ce sujet-là aussi de la rénovation des Cités Minières. C'est adopté donc pour les délibérations 10 et 11. La 12, Jean-Pierre BLANCART.

M. BLANCART : Oui, Président, merci. Je vous rappelle que la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin se situe sur deux schémas d'aménagement de gestion de l'eau qu'on appelle des SAGE, le SAGE Marque Deûle, je l'ai dit souvent, ne dispose pas de structure porteuse et il faudra bientôt d'ailleurs en parler, par contre le SAGE de la LYS est porté par un Syndicat qui s'appelle le SYMSAGEL qui concerne 8 communes et il convient d'approuver le rapport du SYMSAGEL.

M. ROBERT : Tout le monde l'a lu donc c'est adopté.

M. BLANCART : De la même façon le Code Général des Collectivités Territoriales impose aux délégataires de services publics de fournir un rapport détaillé de ses activités avant le 30 septembre de l'année N+1. Il impose également à l'autorité délégante de présenter ce rapport au Conseil. C'est dans ce document de synthèse qui s'appelle R.P.Q.S. de l'assainissement 2017 qui était disponible également sur Extrapole qu'on vous demande d'approuver.

M. ROBERT : A priori tout le monde s'est branché sur Extrapole, donc c'est validé pour la 13.

M. BLANCART : De la même façon, prix et qualité du service de l'eau potable en 2017, le rapport était également consultable sur Extrapole et je vous demande de l'approuver.

M. ROBERT : C'est adopté, merci, la 15.

M. BLANCART : C'est un petit peu plus compliqué puisqu'il s'agit du Programme d'Actions de Prévention des risques d'Inondations du bassin versant de la Souchez qui est d'ailleurs porté par le SYMSAGEL. Suite aux inondations récurrentes que subit ce bassin versant et dans le cadre de ses nouvelles compétences sur ce qui s'appelle la G.E.M.A.P.I. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la CALL s'est engagée dans une démarche cohérente, pertinente et efficace de lutte contre ces inondations. Cette démarche consiste à la mise en place d'un Programme d'Actions de Prévention des risques d'inondations que l'on appelle P.A.P.I.. Toute ressemblance avec une personne etc.... Le dossier de candidature du PAPI d'intention a été déposé ce 9 juillet 2018. Il engage le Président à réaliser les actions relatives au PAPI Souchez désignées en annexe. Ce dossier fera l'objet d'une présentation à la Commission Inondation de Bassin afin d'être labellisé. Là, j'ai une petite information très désagréable, nous sommes retoqués. Cette labellisation permettra à la CALL, donc elle ne permettra pas à la CALL de solliciter le financement de l'Etat dont les modalités seront définies par une convention-cadre. Donc, cette convention-cadre, je vous rappelle que dès le départ, nous savions que nous saurions probablement retoqués dans la mesure où paraît-il le bassin

de la Souchez, Monsieur le Maire de Souchez, c'est trop petit. Je suis désolé, voilà. Ce n'est pas la Dordogne, ce n'est pas le Rhône, ce n'est pas la Seine donc voilà. Donc, on nous demandait quand même de faire cet exercice purement administratif qui consiste à faire un P.A.P.I., à monter ce dossier, chose que nous avons faite, on a fait toutes les figures imposées, vous savez c'est comme au patinage artistique, j'espère que dans les figures libres nous serons justement un peu plus libres de nos actions parce que le dossier administratif nous impose un certain nombre de choses et nous interdit aussi un certain nombre de choses. Donc, maintenant, on le sait, maintenant on sait que l'Etat ne viendra pas à notre secours, il nous restera donc à en prendre acte.

M. ROBERT : On attend la version officielle de l'Etat mais si elle confirme les bruits qu'on a, c'est vrai que c'est un désengagement complémentaire. Pas de remarque sur ce P.A.P.I. ? Allez, c'est adopté. La délibération n°16, vise à engager la collectivité dans un processus d'élaboration d'un programme local de prévention des déchets ménagers assimilés et de créer une Commission Consultative d'Elaboration de suivi dont vous avez pour celles et ceux qui ont participé dans les travaux des commissions, pu avoir le détail, c'est aussi une avance derrière qui permettra de mobiliser des recettes sur l'élimination des déchets et l'incinération. Voilà et on proposera la composition de cette Commission Consultative lors du prochain Conseil. Pas de remarque ? C'est adopté, la 17 c'est Philippe DUQUESNOY.

M. DUQUESNOY : Oui, merci Président, juste pour annoncer que les statuts de l'Association Intercommunale Culture Commune ont évolué, tout à fait dernièrement puisque c'était à l'A.G. du 13 juin et maintenant il y a un collège qui regroupe les différents partenaires publics qui sont financeurs bien sûr et qui a été créé lors de cette A.G. et notre Communauté d'Agglomération étant elle-même financeur, nous avons un poste à ce Conseil d'Administration de Culture Commune.

M. ROBERT : Tout à fait, c'est aussi la logique par rapport à notre accompagnement habituel et historique et même amplifié ces dernières années auprès de Culture Commune.

M. DUQUESNOY : D'ailleurs sur la deuxième aussi association culturelle qui n'est pas Culture Commune, qui est Droit de Cité et bien nous avons un représentant aussi au niveau de la Communauté d'Agglomération.

M. ROBERT : Tout à fait. Des questions pour la 17 ? Non. C'est adopté.

M. DUQUESNOY : Mais il faut nommer quelqu'un.

M. ROBERT : Il faut nommer quelqu'un alors.

M. DUQUESNOY : Et donc je ne vous l'ai pas dit, mais je vous propose mais alors tout à fait modestement ma candidature mais je suis prêt à en supporter deux ou trois autres.

M. ROBERT : Tout le monde est d'accord ? Félicitation Philippe.

M. DUQUESNOY : Merci, je vous inviterai un autre soir...

M. ROBERT : La délibération n°18, c'est Alain BAVAY.

M. BAVAY : Deux mots quand même, Alain LEFEBVRE s'associera certainement à moi pour saluer ce grand jour puisque depuis la création de Culture Commune, c'est la première fois où le District ou la Communauté d'Agglomération sera officiellement dans le Conseil d'Administration de notre scène nationale, je voulais saluer ce jour.

M. DUQUESNOY : C'est un grand honneur.

M. BAVAY : Donc maintenant je vais vous parler d'ANRU, Monsieur le Président, puisque préalablement au processus de contractualisation, un protocole unique de préfiguration a été mis en œuvre au niveau de notre territoire pour le NPRU. Celui-ci concerne la Cité 12-14 de Lens au titre du NPRU d'intérêt national et les quartiers République/Cité 4 d'Avion et Vent de Bise/Lebas de Liévin au titre du NPRU régional. La nécessaire conduite d'études dans ce cadre de protocole de préfiguration nous a amenés à délibérer le 31 janvier 2017 afin d'autoriser le Président à signer une convention de

coopération tripartite entre la CALL, l'AULA et la Ville de Lens. Celle-ci incluait 4 opérations d'ingénierie : trois concernées la CALL et l'AULA et une enfin concernée la CALL, l'AULA et la ville de Lens. En cours d'exécution de la convention précitée, il a été convenu que cette dernière mission, celle qui donc liait la Ville de Lens, la CALL et l'AULA devait être abandonnée et par conséquent il n'est plus nécessaire que la ville de Lens soit signataire de cette convention et il nous faut donc adopter un avenant actant cette modification.

M. ROBERT : Tout à fait, on régularise, pas de remarque ? C'est adopté, on enchaîne toujours Alain sur la 19.

M. BAVAY : Oui, Monsieur le Président, toujours dans le cadre du protocole de préfiguration de notre projet et des études nécessaires financées à ce titre, qui porte à la fois sur l'Habitat, la T.R.I., le projet urbain des quartiers, l'évaluation des projets et le développement économique. Outre l'ANRU, la Région Hauts-de-France et la CDC sont également financeurs pour les opérations suivantes. Pour la Caisse des Dépôts, elle mettra 50 % sur l'étude sur les potentiels de développement économique et des services et 27,3 % sur l'étude de stratégie énergétique, Troisième Révolution Industrielle et réseau de chaleur. Pour la Région des Hauts-de-France ce sont les études sur la stratégie d'agglomération en habitat qui a été retenue à hauteur de 20 %, l'étude sur les potentiels de développement économique et de services à hauteur de 30 % et enfin l'étude sur la T.R.I. et le réseau de chaleur à hauteur de 40 %/. Les opérations financées doivent donc faire l'objet d'une contractualisation spécifique entre la CALL et le financeur. Il s'agira donc de vous autoriser à signer les conventions ou tous autres documents relatifs à la contractualisation.

M. ROBERT : C'est adopté, on passe à la partie Finances et Administration Générale, les délégations donc Maryse, la 20.

MME LOUP : Alors modification de la délibération 53 du Conseil en date du 30 avril 2014. Compte-tenu des évolutions législatives intervenues, lesquelles ont modifié l'étendue de certains pouvoirs et élargi le périmètre de délégation, et dans un souci de simplification de la gestion des affaires communautaires, il est proposé de modifier la délégation du Président. Par conséquent, les points 1,4,13,14,17,18, de la délibération 53 du Conseil du 30 avril 2014 sont modifiés et ont été rajoutés les points 20,21 et 22, ces points étant détaillés dans les pages suivantes. Il importe de relever que la délégation proposée en matière de commande publique s'inscrit dans le cadre de la généralisation et de la dématérialisation des procédures de marchés publics qui s'accompagnent à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018, d'une obligation de transparence renforcée par la mise à disposition des marchés conclus dès lors qu'ils excèdent 25 000 € H.T., ainsi que de leurs avenants éventuels, voilà, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Pas de remarque ? On simplifie la procédure, merci beaucoup. C'est adopté. La 21, toujours Maryse.

MME LOUP : Il s'agit donc de la mise en place d'une convention de partenariat avec le Centre de Gestion du Pas-de-Calais concernant la protection sociale complémentaire au titre de la Prévoyance. Afin de garantir la meilleure couverture en matière de protection sociale à tous les agents communautaires, il est aujourd'hui proposé d'établir une convention de partenariat avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale au titre de la Prévoyance. Donc l'objet de la délibération vise à adhérer à la convention de participation telle que mise en œuvre par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour une durée de 6 ans et de participer au financement des cotisations des agents pour le volet Prévoyance conformément à la délibération du 26 juin 2018, sachant donc que pour les catégories A, il est donc attribué 5 € brut, les B 7,50 € brut, les C 10 € brut, ceci avec SOFAXIS. Les gens qui choisiront d'y adhérer bénéficieront de ce montant de cette participation de la CALL.

M. ROBERT : Tout à fait, il y a juste une modification de forme dans le titre on met Prévoyance et de Santé, il faut enlever la Santé, ce n'est que de la Prévoyance. C'est bien modifié dans la délibération et pas dans le titre de la délibération en tant que tel. Pas de remarque, c'est aussi un complément pour les agents là-dessus, c'est adopté. Proch'emploi, Maryse.

MME LOUP : Alors donc la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2013 a initié la démarche de coopération avec la CAHC du dispositif de plateforme territoriale Proch'emploi. Afin de

renforcer les équipes en place, il est proposé aujourd'hui de créer et de recruter un Adjoint au responsable de la plateforme Proch'emploi qui aura pour fonction d'assurer l'interface et travailler en partenariat entre les différents acteurs du projet, voilà.

M. ROBERT : On continue sur cette thématique-là. Pas de remarque ? Merci, la 23, Maryse sur le Projet de Territoire.

MME LOUP : Alors la mobilisation des agents de la collectivité pour la mise place du Projet de Territoire. Donc dans le cadre de la mise en place de nouvelles compétences attribuées à la CALL, il s'avère nécessaire de renforcer les équipes en place et donc de créer spécifiquement les postes de Chargé de mission « OPAH-RU », c'est-à-dire ce dont on a parlé tout à l'heure, Chargé de mission « Convention Intercommunale d'Attribution » et Chargé d'opérations complexes dans le domaine du bâtiment.

M. ROBERT : On est d'accord ? Adopté, la 24 toujours Maryse pour le CHSCT.

MME LOUP : Alors pour la 24, il s'agit d'un représentant suppléant pour le Comité Technique, et le Comité d'Hygiène et de Sécurité du Personnel donc M. Sébastien OGEZ doit être remplacé et je propose MME Jeanne HOUZIAUX.

M. ROBERT : Elle est d'accord. C'est adopté merci beaucoup Maryse. La 25, donc André.

M. KUCHCINSKI : Donc on va continuer avec la délibération 25 à remplacer des représentants à divers organismes et en commençant par l'Association Pôle Numérique Culturel, il s'agit de remplacer un titulaire, Alain BAVAY en remplacement de Michel BOUCHEZ. Ensuite à l'Institut des Métiers d'Art et du Patrimoine, un titulaire il s'agit de proposer Katia BRETON en remplacement de Philippe RAYTER, ensuite C.S.S. de la Société CALLERGIE, un titulaire Valérie DELVALLEZ en remplacement de M. Alain ROGER. En ce qui concerne la Conférence des Financeurs, (Prévention de la perte d'autonomie) donc un suppléant, on propose Martine GERMA, en remplacement d'Alain ROGER, voilà pour le remplacement de représentants à divers organismes.

M. ROBERT : Merci, tout le monde est d'accord ? Les désignés aussi, merci beaucoup André, on continue la 26.

M. KUCHCINSKI : Alors la 26, dans le cadre du Schéma de mutualisation donc vous savez que nous avons proposé à nos 36 communes d'adhérer au portail documentaire Papyrus, les 11 communes ont adhéré dans un premier temps et la commune de Méricourt souhaite prendre part à cette adhésion, voilà.

M. ROBERT : On ne peut que la saluer, merci beaucoup. C'est adopté. La 27, le rapport d'activités.

M. KUCHCINSKI : Alors le rapport d'activités, j'hésite un peu, il y a les 50 pages, je commence la lecture mais en tout cas, vous l'avez consulté sur Extrapole, il y a quelques exemplaires imprimés là-bas au fond de la salle imprimés, n'hésitez pas à le prendre car il est fort intéressant. Si je peux me permettre un petit résumé quand même, Monsieur le Président, ce rapport d'activité relatant la vie de notre Communauté d'Agglomération, il est difficile de condenser en peu de temps à ces 50 pages donc on va essayer de faire court et même très très court. Comme vous le savez, ce rapport nous présente l'ensemble des politiques et les moyens de notre Collectivité. Le bilan sur nos actions, des actes qui traduisent bien sûr nos délibérations au fur et à mesure de l'année 2017 et qui affiche l'ambition de rayonner sur nos 36 communes, des actes qui attestent la volonté d'être en action, au quotidien sur nos compétences obligatoires et optionnelles. Chacun avouera que le Rapport d'activité annuel est de plus en plus agréable dans sa présentation étoffée et détaillée sur le compte tenu, un compte tenu mettant en évidence bien sûr l'énorme travail de notre collectivité. Pour chaque domaine, vous allez pouvoir prendre connaissance ou vous avez déjà découvert les missions, les faits marquants mais aussi les perspectives. Par exemple, si je ne prends qu'un seul exemple, celui de la Mutualisation, la liste des thèmes partagés s'allonge et on notera en 2017 le traitement de la réforme D.T.D.I.C.T. avec une formation de 200 agents provenant de 24 communes. Le service autorisation des droits de sol est maintenu et il est maintenant, je peux vous l'assurer en phase de maturité, il évolue au rythme des comités de suivi bien sûr. Les groupements de commandes se multiplient et on fera d'ailleurs bientôt appel aux communes pour les groupements de commandes 2019. Actuellement, il se met en place un club ressources humaines et un plan de formation avec le C.N.F.P.T. qui

regroupe pour l'instant 22 communes. Concernant la stratégie foncière et patrimoniale, on notera qu'en 2017, la CALL a fait l'acquisition d'un ensemble immobilier de style Art Déco d'une surface utile de plus de 1 000 m<sup>2</sup> et cet immeuble viendra compléter de façon qualitative l'offre d'accueil touristique. 2017 a été le point de départ de la dématérialisation visant à faire gagner du temps à nos services mais également de générer des économies tels que les frais postaux, papier, temps etc... Dans le même ordre d'idée, le service communication, vous l'avez également constaté, ce service a retravaillé, étoffé nos publications, a élargi nos applications WEB ainsi que les supports de promotion de notre Territoire, d'ailleurs le Portail Extrapole doit se moderniser prochainement. Citons également les actions engagées pour les projets liés à la Compétence Numérique, le très haut débit dans l'agglomération même si toutes les communes ne sont pas citées, je le rappelle parce que Hulluch n'a toujours pas été citée dans les rapports ou dans les comptes-rendus de presse et bien le haut débit s'installe tout de même, la feuille de route numérique également et la diffusion de l'information documentaire avec l'accès du Portail Papyrus dans le cadre de la Mutualisation et encore vu précédemment une délibération à ce sujet. Le traitement de la réforme R.G.P.D. avance, il y avait encore cet après-midi un groupe de travail autour du Centre de Gestion et puis, l'aménagement du territoire, on peut souligner le Projet de Territoire qui met en avant le rôle de notre Intercommunalité dans le développement économique. Nous faisons face à de nouveaux défis pour répondre aux besoins d'emplois. Nous avons la volonté de nous ouvrir à de nouveaux porteurs d'emplois et dans ce domaine, l'année 2017 a été marquée par de multiples actions. Quelques exemples, 17 nouvelles P.M.E, l'air de rien, ont été hébergées dans les locaux de la CALL, plusieurs startups ont été accompagnées, plusieurs soutiens aux créateurs d'entreprises en partenariat avec Initiative Gohelle, Germinal, la B.G.E., Aditec et le Réseau Entreprendre. 28 hectares ont été commercialisés en 2017 après les 45 hectares de 2016 représentant un nombre prévisionnel de 1 250 emplois créés ou maintenus. La naissance d'un cluster en cyber-sécurité et administration numérique, la liste est longue. Plus rapidement, vous lirez également les faits marquants de l'année 2017 concernant la Jeunesse, la Culture, le Sport, le Tourisme, la Politique de la Ville et les événementiels mais je ne voudrais pas oublier le service de l'Habitat avec le service d'Aide à la Pierre avec les subventions ANAH, qui permet d'aider les propriétaires modestes et le travail important réalisé actuellement pour la mise en place du permis de louer. On notera l'activité des Services à la Population, services devenus essentiels et incontournables, la collecte et la valorisation des déchets, le développement durable, l'eau potable, l'assainissement, la lutte contre les inondations. Voilà, Monsieur le Président, un condensé, certes assez réducteur, mais chacun reprendra la lecture de ce Rapport d'activité 2017, en tout cas, un beau bilan alors qui nous donne l'occasion bien sûr une nouvelle fois de remercier nos agents, nos agents qui œuvrent chaque jour pour le meilleur service public possible et sans qui, il faut bien le dire, l'action intercommunale ne serait pas possible. Voilà, Monsieur le Président, je voulais quand même ne pas laisser à la trappe ce Rapport d'activité.

M. ROBERT : Alors, tout à fait, condensé, 80 pages qui sont déjà le condensé de l'activité des services, c'est vraiment un sujet, là un exploit quasiment. Bon, y a-t-il des remarques sur ce Rapport d'activité qui, comme à chaque fois, soit dans la présentation ou même dans la réalisation des 80 pages et sûrement encore limité par rapport à l'ampleur de l'action et si on le résume uniquement par exemple encore une fois, la Mutualisation cette semaine avec les nombreuses réunions qui ont mobilisé encore une fois des nouveaux intervenants et des nouvelles communes, on voit aussi que le travail porte ses fruits sur la durée. Pas de remarque ? On approuve le Rapport d'activité, merci beaucoup. Jean-Marie ALEXANDRE pour la délibération n°28.

M. ALEXANDRE : Oui, merci Monsieur le Président, je vais être très très court, il s'agit de vous autoriser à reprendre une provision constituée depuis 2007 sur un contentieux existant avec les Constructions Industrielles de la Méditerranée.

M. ROBERT : Pas de remarque. C'est adopté. On a toute une série de délibérations sur des décisions modificatives, Thierry DAUBRESSE.

M. DAUBRESSE : Donc, je vous propose de faire la délibération 29 et la délibération 33 rapidement. La 29 concerne le budget général qui évolue en fonctionnement de 1 547 832 € et en investissement de 1 217 050 €. Bon, les points significatifs sont le virement à la section d'investissement de 962 182 € afin de limiter le recours à l'emprunt, virement rendu possible grâce aux recettes supplémentaires liées à l'ajustement des dotations de l'Etat qui, globalement sont quand même en baisse, les recettes fiscales en hausse bien que les taux d'imposition soient inchangés en 2018 mais surtout à la reprise de provisions pour contentieux sur le Crématorium à hauteur de 668 000 €. A noter aussi, la prise en

charge des dépenses qui ont été délibérées ce soir. En investissement, hors l'opération de la condamnation de la CALL sur les litiges liés au Crématorium, quelques opérations sont ajustées pour un montant de 548 000 €. Au niveau des A.P.C.P., des augmentations, alors A.P.C.P. (Autorisation Programme et Crédits de Paiement), les augmentations liées à l'accessibilité du nouvel Hôpital de Lens pour 650 000 € tel que délibéré. A la réhabilitation du bâtiment de la ville de Limoges pour 280 000 € et d'opérations ANAH pour 259 000 €. Sur la délibération 30 qui concerne l'assainissement, cette délibération modificative ne concerne que l'investissement pour des régularisations d'opérations ou de complément d'enveloppes de maintenance pour un total de 172 000 €. Au niveau des autorisations de programme, diverses opérations dont le détail a été donné sont corrigées pour un montant de 610 000 €. Sur la délibération 31, Eau Potable, une inscription d'une réserve d'investissement pour 200 000 € des travaux de maintenance. Sur la délibération 32, Action Economique, le budget Action Economique évolue de 240 000 € en fonctionnement qui est un virement du Budget Général et de 170 000 € en investissement pour la prise en compte d'indemnités de résiliation et d'études relatives aux zones d'activités. Sur la délibération 33, la dernière, Développement Numérique, évolution de 10 000 € en investissement pour des travaux sur le réseau.

M. ROBERT : Merci beaucoup, ça complète les délibérations qu'on a votées, maintenant on a les crédits, elles sont en phase pour pouvoir les réaliser. Des questions, des remarques ?

M. DASSONVILLE : Abstention, Monsieur le Président.

M. ROBERT : Donc, on met au vote l'ensemble des délibérations de 29 à 33 et on considère que c'est la même procédure de vote pour ces délibérations-là. Vote pour ? C'est bon, merci. Abstention ? Donc 4 avec les pouvoirs. Vote contre, il n'y en a pas. Et bien merci beaucoup à toutes et à tous bonne soirée.